

L'Univers

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



. L'Univers. 1894-11-14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

UN NUMÉRO { Paris .... 10 cent. Départements ... 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 13 NOVEMBRE 1894

Court incident au début de la séance de la Chambre. Il s'agit encore de Cempuis. C'est M. Bourgeois qui voudrait dégager sa responsabilité. Il cède bientôt la place à M. Prudent-Devillers qui interpelle sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour remédier au chômage. M. Dupuy lui répond que le chômage ne constitue pas en ce moment une crise aiguë et exceptionnelle. Il s'oppose au vote d'un crédit de cinq millions demandés par l'orateur socialiste pour parer aux premiers besoins et prononce, contre l'intervention abusive de l'Etat et contre les grèves alimentées par les passions politiques, des tirades que la majorité applaudit avant de voter au ministère un ordre de jour de confiance.

Ce soir, nouvelles interpellations. Celles-ci sont déposées par MM. Pierre Alype et Boissy d'Anglas et ont pour objet Madagascar. Elles fourniront à M. Hanotaux l'occasion de placer le Parlement dans l'alternative de renoncer aux sacrifices déjà faits, aux droits acquis, aux traités reconnus, aux avantages de notre situation dans la grande île, ou d'appeler la force à notre aide pour rétablir l'ordre à Madagascar. Si le Parlement s'arrête — et la chose ne fait pas doute — à la seconde proposition, le gouvernement demandera environ 65 millions et se préparera à envoyer à Madagascar de 15 à 20,000 hommes. C'est le ministère de la guerre qui dirigera les opérations.

Les électeurs de Genève étaient appelés dimanche dernier à élire le conseil d'Etat de ce canton pour une durée de trois ans. La liste démocratique, appuyée par les conservateurs et par les catholiques, a été élue à une forte majorité. Un des candidats portés sur cette liste, M. Dunant, auquel les radicaux opposaient M. Huidier, a obtenu une majorité de près de 3,000 voix.

Des hérauts d'armes, accompagnés de secrétaires du Sénat, ont annoncé à Saint-Pétersbourg que la dépouille mortelle de l'empereur Alexandre III arriverait demain matin. Ils ont en même temps donné lecture du programme officiel de la cérémonie. On se hâte de terminer les préparatifs. Depuis deux jours, la ville a complètement changé d'aspect. Les habitants de la capitale tiennent à cœur de rivaliser avec Moscou.

La mission française part ce soir.

Les Japonais viennent de remporter un nouveau succès dont la signification est considérable. Les troupes du maréchal Oyama ont pris hier matin Port-Arthur, presque sans rencontrer de résistance. Les dépêches donnent des détails lamentables sur la conduite des Chinois en cette occasion.

LA MESSE DU DÉPART

Grâce à la libre-pensée, une nouvelle cérémonie religieuse est entrée dans nos mœurs. Chaque année maintenant, sur tous les points de la France, on voit les conscrits se grouper au pied de l'autel. La foule accourt à ces manifestations où se déploie le caractère surhumain du patriotisme ; où la foi se révèle comme l'inspiratrice des vertus civiques. Parents, amis, fidèles, braves gens qui n'auraient jamais soupçonné que le service militaire en temps de paix pût fournir une occasion de prières publiques, tout un peuple s'assemble dans l'église et atteste que l'idée du devoir est profondément unie à la loi de Dieu. Les moindres paroisses et les grandes villes donnent ce spectacle. Les évêques témoignent en personne de leur sollicitude paternelle. Sur tout le territoire, un vaste concert de voix unanimes proclame la grandeur du dévouement et du sacrifice. Bannie de la vie officielle, la religion reprend son rôle dans les habitudes sociales. C'est précisément le contraire du résultat que se proposaient les auteurs de la législation actuelle.

D'autres scènes encore se déroulent, plus émouvantes et plus instructives. Des jeunes gens qui venaient de revêtir l'habit ecclésiastique prennent leur place parmi les soldats de demain. Appelés par un choix sublime à servir la patrie des âmes, ils s'imposent un surcroît de renoncement. C'est dans la caserne qu'ils pratiqueront d'abord les vertus qu'ils doivent enseigner plus tard avec le prestige du sacerdoce. Destinées à bénir, à répandre la grâce qui absout, à distribuer la chair et le sang du Christ, leurs mains, parfois déjà marquées de l'onction sainte, apprennent à faire couler le sang humain qu'elles ne doivent point verser. Ils portent une fois encore le surplis et la soutane qu'ils vont quitter pendant un an. Groupés dans le sanctuaire, qui est leur domaine propre, les séminaristes-soldats donnent publiquement la preuve que l'esprit d'obéissance, professé par eux, est la règle de leur vie. Les évêques et les prêtres parlent et, tout en protestant contre la violation d'un droit sacré, tout en exprimant la tristesse causée par une injustice impie et scandaleuse, ils prêchent le courage et la confiance. Combien d'admirables discours ont retenti la semaine dernière ! Quels exemples de générosité et de fraternité se sont multipliés en cette circonstance ! Avec quel empressement notre clergé a fourni en profusion les gages de son amour pour la concorde ! Aucun effort n'est au-dessus du zèle sacerdotal : la foule en est témoin. Elle a partagé les nobles émotions que traduisaient ces lèvres éloquentes. Elle a senti le pouvoir purifiant de la foi, de la prière, de l'ascendant religieux. Un souffle de vertu a traversé la France.

A la fin de la messe du départ, les séminaristes-soldats renouvellent les promesses par lesquelles ils se sont liés envers Dieu, lui faisant hommage de leur cœur, de leur esprit, de leur être. Cette cérémonie ajoute à la manifestation un caractère indicible. Rien n'est plus grand que le serment, puisqu'il contient toute la puissance qui se dilatera dans le sacrifice. C'est le triomphe de la personne humaine. Elle défie les événements. Elle se connaît et elle se possède ; c'est pourquoi elle dispose vraiment d'elle-même.

Déjà l'expérience douloureuse à laquelle nous ont contraints les sectaires a démontré que nulle épreuve n'est vraiment redoutable pour la volonté qui s'appuie sur Dieu. Après avoir fait leur temps à la caserne, les jeunes clercs reviennent au séminaire. Il y a eu des défaillances isolées. L'ensemble est demeuré fidèle.

Même, un résultat imprévu de nos ennemis est venu les irriter jusqu'à l'inquiétude, qui est leur manière de se repentir. Une influence nouvelle a pénétré dans le milieu où ils espéraient voir le clergé se gâter et sombrer. Condamnés par la libre-pensée à ne se reposer du poids de la discipline que dans le déchaînement de la passion brutale, les soldats ont rencontré tout à coup parmi eux des hommes, fermes comme eux, soumis au même devoir et qui rappellent, par leur conduite, la loi morale. En butte aux railleries, les séminaristes montrent une dignité qui réveillent, chez tant de pauvres enfants, plus étourdis que mauvais, la notion de la conscience. Les complots du vice sont déroutés. La chambrée, livrée jusqu'alors aux refrains obscènes, entend des paroles qui domptent les instincts vicieux. Instruits à leur tour par la lutte dans laquelle ils s'inspirent de patience et de bonté, les futurs prêtres s'en vont affermis, ayant acquis de bonne heure l'expérience de l'apostolat.

Ainsi, le calcul abominable de nos ennemis est deux fois trompé. Nous avons leur aveu. S'ils l'osaient, ils supprimeraient la loi qui, inventée pour étouffer le clergé dans la caserne, a ouvert la porte de la caserne aux souvenirs chrétiens, rapproché le prêtre et le soldat, remis le sacerdoce en contact avec le peuple.

On ne songe pas encore sans doute à décréter la débauche obligatoire.

Les gens qui n'avaient pas de dessein perfide et qui ont cru cependant devoir imposer le service militaire au clergé, par attachement ou par respect humain pour l'égalité matérielle, ne peuvent se dissimuler que la loi odieuse est absurde. De plus, l'argent leur manque pour incorporer l'effectif qu'ils se vantent d'avoir constitué. Ils en sont réduits à envoyer d'autorité en congé de faveur des soldats qui ne savent où aller et qui n'ont pas de pain.

Il faudra corriger ces mesures dérisoires. Qu'un homme de bon sens et de cœur se lève pour le dire ; et comme il aura d'avance l'assentiment général, il sera bientôt soutenu par une adhésion explicite. En attendant, le système de haine et d'impiété aura tourné contre ses auteurs. C'est une des grandes lois que nous, chrétiens, sommes accoutumés de constater. Le mal sert les vues de la Providence. Il ne change pas de nature et ne cesse pas d'être maudit, mais il a l'humiliation suprême d'obéir à la puissance qu'il nie et de collaborer à l'œuvre qu'il combat. Nous avons toujours lieu d'espérer, parce que seuls nous connaissons la raison de nos espérances.

EUGÈNE TAVERNIER.

La cour d'appel de Nancy vient de rendre un arrêt dans une affaire regrettable soulevée par M. l'abbé Marchand, ancien desservant de la paroisse de la Croix-aux-Mines, actuellement prêtre libre, demeurant à Saint-Dié.

Suspendu à la suite d'un procès qu'il avait intenté à un prêtre, cet ecclésiastique soutenait que la *Semaine Religieuse* n'avait pas le droit de publier la décision qui le frappait. Il engagea une instance réclamant 10,000 francs de dommages-intérêts. Mgr Sonnois, alors Evêque de Saint-Dié, intervint et couvrit l'imprimeur de la feuille diocésaine, revendiquant la responsabilité de la publication et affirmant qu'il avait agi dans la limite de ses droits d'Evêque.

Par jugement en date du 20 janvier 1894, le tribunal a admis l'intervention de l'Evêque et débouté M. l'abbé Marchand.

Appel ayant été fait, la cour de Nancy a rendu vendredi un arrêt semblable au jugement. La décision de la cour reconnaît qu'au point de vue juridique, une sentence épiscopale peut être publiée par la presse.

On cite de M. Gladstone une lettre, où l'homme d'Etat anglais, répondant à un correspondant qui l'interrogeait sur les prochaines élections au *School Board* de Londres, s'exprime ainsi relativement à la question de l'instruction religieuse dans les écoles :

> Je crois que la piété, le tact, la bienveillance du professeur peuvent contribuer pour une grande partie à inculquer les vérités cardinales de notre divine religion dans l'esprit des élèves, sans les embarrasser de commentaires sur les différences confessionnelles. L'exercice d'une telle influence fait partie de la religion de ceux qui s'y efforcent : il est respectable comme tel.
>
> Mais dans mon opinion — et c'est ce que j'ai récemment essayé d'exposer dans le *Nineteenth Century* — un système non confessionnel de religion, élaboré en vertu de l'autorité de l'Etat ou par elle, est un monstre moral. L'Etat n'a nulle charte du ciel, comme en possède l'Eglise ou la conscience individuelle. Mieux vaudrait pour lui, j'en suis convaincu, se borner à donner une instruction laïque (qui, bien entendu, ne constitue pas une éducation complète) que de s'aventurer à pratiquer un tel système.

Oui, l'Etat n'a pas mission ni qualité pour enseigner la religion. Il s'en rend compte, veut être neutre, n'enseigne plus qu'une morale sans base et sans efficacité aucune ; il devient même, par une pente logique, hostile.

Aussi l'Etat doit-il laisser le prêtre apprendre aux enfants la religion ; son rôle se borne à donner à l'Eglise toute facilité et tout appui pour cette œuvre, la plus importante à tous points de vue.

Ainsi que nous l'avons signalé, Mgr d'Hulst a prononcé, hier matin, en l'église de la Madeleine, le panégyrique de M. l'abbé Le Rebours. Résumant sa carrière sacerdotale, Mgr d'Hulst a rappelé quelques-unes des œuvres fondées par l'ancien curé de la Madeleine, notamment l'œuvre si intéressante et si utile du catéchisme, la belle œuvre de Sainte-Rosalie, etc. Il a montré ensuite quelle grande bonté se cachait sous l'aspect un peu froid tout d'abord de l'abbé Le Rebours.

La messe solennelle en l'honneur de saint Martin, patron de la Société fraternelle des anciens officiers des armées de terre et de mer, a été célébrée hier, à Notre-Dame des Victoires, ainsi que nous l'avons dit.

La messe a été dite par M. l'abbé Lanusse, aumônier de l'école militaire de Saint-Cyr, officier de la Légion d'honneur. Après l'évangile, le P. Janvier, de l'ordre des Dominicains, a prononcé un discours qui a vivement ému l'assistance. Après lui, S. Em. le cardinal Richard a dit, en quelques mots, le vif intérêt qu'il porte à la société. Au cours de la cérémonie, la maîtrise, sous l'habile direction de M. Pickaert, maître de chapelle, a exécuté divers morceaux : entre autres, le *Gloria*, de Rinck ; l'*Hymne à sainte Cécile*, de Gounod ; le *Sanctus*, de Dubois ; l'*Ave verum*, de Mozart ; l'*Ave Maria*, de Pickaert ; le *Laudate*, d'Ambroise Thomas.

Un journal d'Avignon, le *Sud Est*, a donné dernièrement la singulière information que voici :

> *Abjurations dans le personnel enseignant.* — On nous assure que plusieurs membres du corps enseignant de Vaucluse seraient sur le point d'abjurer leur foi catholique et de se convertir au protestantisme. Cette détermination n'aurait pas pour objectif unique un amour aussi immodéré que subit pour la religion de Luther et de Calvin, *mais pour obtenir plus facilement de l'avancement dans l'Université et dans les services de l'instruction primaire.*

Suivant le *Courrier du Midi*, la nouvelle reposerait sur un fondement sérieux.

Tout en constatant que la prétendue neutralité favorise les manœuvres des sectaires et des intrigants, la *Semaine Religieuse* exprime l'espoir que le scandale annoncé ne se réalisera pas.

Il y aurait lieu de rechercher d'où a pu venir ce bruit. On trouverait certainement à l'origine quelque fait, sinon édifiant, du moins instructif.

A LA CHAMBRE

ENCORE CEMPUIS — LE CHOMAGE ET L'ÉTAT

On sait que l'ancien ministre Bourgeois fut, il y a dix ans, secrétaire général à la préfecture de la Seine. Or, la préfecture de la Seine a, dans sa dépendance et sous sa protection, l'orphelinat Prévost. Aussi M. Robin, comme on l'a vu, s'est-il empressé de crier : « Si j'ai commis une faute en délivrant un certificat de « bonne conduite » à Machu, l'administration de la Seine, et M. Bourgeois en particulier, sont aussi coupables que moi. »

M. Bourgeois, au début de la séance, a protesté vigoureusement contre la complicité dont on l'accuse : il affirme avec énergie n'avoir jamais eu sous les yeux le certificat donné par Robin à son jeune et peu intéressant protégé. M. Leygues, de son côté, déclare que, dans tout le dossier de Cempuis, rien ne permet de croire que la préfecture de la Seine ait jamais entendu parler de l'affaire Machu.

Donc, l'ancien directeur de l'orphelinat Prévost affirme et l'ancien ministre nie. La parole de M. Robin est assurément l'opposé d'une preuve ; mais, quand on se souvient de certains incidents du procès de Panama, où fut mêlé M. Bourgeois, alors garde des sceaux, on ne peut accepter non plus comme un irréfutable argument la déclaration de M. Bourgeois. Heureusement pour celui-ci, M. Robin, trop pressé d'écrire, a commis une grosse erreur, et selon l'expression commune, il s'est coupé. Il accuse M. Bourgeois d'avoir couvert l'indulgent renvoi de Machu ; or, Machu fut congédié le 16 juin 1883 et l'entrée de M. Bourgeois à la préfecture est du mois de novembre.

Voilà donc M. Bourgeois indemne. Un petit détail cependant nous chiffonne. A la préfecture, dit-on, jamais on n'a rien su de l'affaire Machu. Cela nous paraît bien extraordinaire. Comment, voici un individu condamné pour six attentats à la pudeur commis à l'orphelinat de Cempuis et la préfecture de la Seine, à qui la surveillance en est confiée, ne s'inquiète point, ne s'émeut pas le moins du monde. Elle ne songe pas à mander Robin, ou tout au moins à solliciter de l'inattaquable directeur une petite explication ; elle ne cherche pas à savoir sur quelles références Machu fut introduit dans l'orphelinat ; elle ne s'étonne point de voir Robin choisir un adolescent pour enseigner les jeunes filles, elle ne pense pas à lui reprocher son manque de surveillance ; elle n'a point l'idée seulement de lui demander quelles mesures il a prises, aussitôt le crime connu, pourquoi il n'a pas immédiatement dénoncé le coupable ? Ah ! que voilà donc un orphelinat bien gardé !

La préfecture, il est vrai, peut objecter qu'ayant placé Robin sous la surveillance de cet établissement d'éducation d'une commission où siégeait un fonctionnaire éminent, tel que le directeur de l'enseignement primaire, elle avait bien le droit de se reposer sur M. Buisson et sur ses collègues. — Cette objection, reconnaissons-le, n'est pas sans valeur. Elle diminue de beaucoup la responsabilité de la préfecture ; mais, pour M. Buisson, elle est écrasante.

— Le petit dialogue entre M. Bourgeois et M. Leygues n'avait duré que cinq minutes. Après avoir vagabondé quelque temps autour d'un projet de loi sans importance, on s'est embarqué dans la grosse question du chômage, à la suite de M. Prudent-Dervillers. C'est un intéressant sujet très actuel et même très aigu, que celui dont le jeune député socialiste avait fait la matière de son interpellation. Et l'on aurait écouté avec attention l'interpellateur, si M. Prudent-Dervillers n'avait pas mis un entêtement singulier à répandre sur les esprits, pendant deux grandes heures, l'engourdissement et la somnolence.

Il avait cependant raison dans la première partie de son discours, alors qu'il dénonçait la crise que traverse aujourd'hui l'industrie française et la navrante situation des travailleurs ; il avait moins raison, quand il prétendait montrer les causes de ce vaste malaise, et qu'à des motifs très vrais du mal présent, il en mêlait de fort inexacts, et surtout quand il en oubliait de trop réels ; il avait de moins en moins raison, M. Prudent-Dervillers, lorsqu'il énumérait les remèdes et les résumait tous dans un socialisme d'Etat, le plus absolu que l'on ait entendu soutenir.

Quant à M. Dupuy, son discours, sans éloquence et sans ampleur, — comme tous les discours un peu longs que tente le président du conseil — est le produit d'un grand bon sens peu élevé, mais pratique, avec un certain nombre d'idées de petit bourgeois parvenu et de préjugés d'économistes libéraux. Sa conclusion qu'il a formulée en ces mots : « Aide-toi ; l'Etat t'aidera, » est pourtant assez juste et raisonnable ; car Léon XIII, en son Encyclique *Rerum novarum*, avait déjà dit de l'Etat qu'il doit se faire la providence des travailleurs et des pauvres. M. Dupuy a presque absolument raison quand il déclare que l'Etat ne peut pas établir un minimum de salaire ni un maximum de travail ; il aurait eu raison tout à fait, s'il avait ajouté que l'Etat ne peut pas jouer ce rôle « à lui seul et actuellement ». Car le jour où l'industrie serait organisée, les grands corps de métiers édicteraient sur ces deux points des règlements auxquels l'Etat pourrait donner par la sanction législative, une existence plus forte, une application plus étendue. Mais pour en arriver là, un premier obstacle est à renverser ; celui qui s'oppose à la liberté d'association ; M. Dupuy avait bien le droit de déclarer que l'Etat doit s'abstenir, où peut agir efficacement « l'esprit de libre initiave, *fortifié par l'association*. » Mais comment veut-il que dans l'état présent de nos lois, l'initiative individuelle ait recours, pour devenir plus forte, ou plutôt pour avoir quelque force, à l'association ?

FRANÇOIS VEUILLOT.

AU SÉNAT

LES HABITATIONS OUVRIÈRES

On se rappelle que l'article 9, exemptant, pour dix ans, des impôts foncier et des portes et fenêtres, les habitations à bon marché, avait été renvoyé à la commission.

Sur la proposition de M. Trarieux, rapporteur général des finances, et à la suite de l'accord intervenu entre le gouvernement et les deux commissions, le Sénat réduit à cinq ans la durée de l'exemption d'impôts.

M. Buffet combat en vain pour obtenir la rétroactivité de la loi ; ni la commission ni le ministre n'ont voulu accorder le privilège de l'exemption aux immeubles dont la construction aura été achevée la veille du jour où la loi sera promulguée.

Il faut dire que rien n'est encore définitif : on a bien adopté le projet dans son ensemble ; on en a bien, sur la proposition de M. Le Royer, transformé légèrement le titre qui deviendra « loi relative aux habitations à bon marché »..., la Chambre n'a pas dit encore son dernier mot, et le Sénat vient de trop modifier ce qu'on avait voté au Palais-Bourbon pour que la loi ne revienne pas à nouveau jusqu'au Luxembourg.

C'est ainsi que les propositions les plus utiles, les plus salutaires, sont enfouies durant plusieurs mois — souvent plusieurs années — dans les portefeuilles des divers rapporteurs ou présidents de commissions...

M. Bardoux voudrait voir fixer la discussion de son très remarquable rapport sur la suppression des octrois ; elle a été ajournée *sine die*, — lisez aux calendes grecques.

La Chambre est saisie d'un projet sur les boissons dans lequel se trouve réglée la question des octrois ; le Sénat n'a qu'à attendre ; c'est ce qu'il fait, d'ailleurs, à ce propos, depuis quinze mois.

On discutera aujourd'hui la loi sur les fruits secs.

GABRIEL DE TRIORS.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL
AVANT 1789 (1)

Le travail s'effectue aujourd'hui dans des conditions diamétralement opposées à celles qui y présidaient autrefois.

Jadis le travail était loyal, stable et réglementé de manière à observer les lois de l'Eglise et à satisfaire honnêtement aux besoins du consommateur.

Actuellement, sauf des exceptions que nous ne voulons pas méconnaître, la fraude constitue une habileté ; la probité dans la fabrication ou le commerce est taxée de sottise ; les ateliers ouvrent ou ferment suivant la presse des commandes, sans nul souci des exigences quotidiennes de l'ouvrier... Quant aux lois de l'Eglise sur le repos dominical, qui donc en a cure ? Aussi la fraude dans la fabrication a tout envahi, tout, jusqu'aux denrées alimentaires de première nécessité.

Ce qui caractérise la différence entre le passé et le présent, c'est qu'autrefois la réglementation du travail n'était pas dirigée par l'intérêt personnel : le mobile supérieur de l'activité humaine était l'intérêt *social*.

Que ne sommes-nous encore à l'heureux temps où les dragées devaient être faites de pur sucre, sans amidon ni autre ingrédient ; où les épiciers qui confisaient en miel ce qui doit se faire en sucre, étaient à l'amende ; où les corporations ne souffraient pas la réclame, parce qu'elle pousse les marchands à rivaliser en éloges outrés, insensés de leurs marchandises pour les débiter ?

Inutiles regrets ?

De la comparaison du temps jadis avec l'époque présente, il ressort que l'organisation du travail dépend étroitement de la doctrine qui gouverne la société.

Cette doctrine se rapproche-t-elle de la morale évangélique, le travail est honnête et bon, mais il l'est d'autant moins qu'on s'éloigne davantage des principes sains et religieux.

Dès la fin du XVe siècle, au moment où les mœurs faiblissent, où la révolte contre l'Eglise se prépare, la probité du travail est atteinte, et l'on voit les abus et les fraudes tenter de se multiplier dans les œuvres des métiers.

En ces temps passés, il y avait deux sortes d'ouvriers : ceux qui vivaient en dehors de la corporation et les compagnons de métier.

Or de ce fait important, qui remplit le moyen âge et persiste jusqu'à la Révolution, il résulte qu'il y a eu, durant six siècles, deux ordres de travailleurs se côtoyant sans cesse : l'un venant de l'Eglise, le corps de métier, pénétré de son esprit et de sa doctrine ; l'autre n'en venant pas.

Lequel a laissé partout des exemples d'éclatante probité ? L'histoire nous renseigne à ce sujet de la façon la plus péremptoire.

Comme partout, l'Eglise s'est montrée largement libérale, puisqu'elle laissait entièrement indépendant de sa direction ou, si l'on veut, de « son joug » l'ouvrier qui le refusait ; et néanmoins elle étendait encore sur lui sa main bienfaisante, en lui venant en aide.

C'était par la liberté la plus entière que le travail était régi. Quiconque voulait se soumettre aux jurandes le pouvait ; quiconque entendait leur rester étranger le pouvait également.

Les deux ordres de travailleurs dont nous parlons ont marqué leur passage dans l'histoire par des phénomènes économiques différents, selon qu'ils appartiennent à l'une où à l'autre des deux origines précitées.

Essayons de les reconstituer.

Pour qu'un atelier produise tout ce qu'il peut produire, il faut que la paix sociale y règne :

1° Par l'union des membres qui le composent ;

2° Par la garantie de leurs droits respectifs ;

3° Par l'accord du capital et du travail.

Les anciennes corporations ouvrières avaient pourvu au premier de ces besoins par la vie de famille ; le compagnon, celui au moins qui ne se louait pas pour la journée seulement, et l'apprenti, vivaient chez le patron.

Elles répondaient au second de ces besoins par le concours ou l'accord des maîtres et des compagnons dans la rédaction ou l'acceptation des statuts, par la désignation des grades ou jurés, par la création des jurés ou bayles des compagnons, enfin par l'exercice de la magistrature toute paternelle des prud'hommes de métier.

Les corporations avaient pourvu au troisième point, l'accord du capital et du travail, au moyen des dispositions suivantes :

1° Le patrimoine corporatif est alimenté et exploité en même temps par les trois membres de l'atelier, le maître, le compagnon et l'apprenti ; il se compose du métier, propriété de la corporation, et des redevances, amendes, contributions accidentelles, dons et legs qui lui sont faits, etc.

2° Le maître garde la direction entière du travail, son action est constante ; il travaille à côté de ses apprentis et de ses compagnons, et cette action, intelligente, assure le succès, car il n'obtient la maîtrise qu'à la condition de savoir à fond le métier. — De son côté, le compagnon reçoit, avec un salaire en argent, presque toujours des gages en nature, la nourriture, le logement chez le patron, puis l'assistance en cas de chômage, de maladie, ou pendant la vieillesse. En un mot, son travail le dégage de tout souci matériel de la vie. On n'exige d'ailleurs pas de lui un travail excessif. Enfin il a ses jours de repos assurés pour retremper son âme dans l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Dans ces conditions, on s'explique très bien que si le maître, par son exemple et son savoir professionnel, assure la vie de l'atelier, le compagnon donne en retour son travail avec dévouement.

Ces dispositions certainement n'auraient pas suffi pour assurer le progrès de la classe ouvrière. Il fallait un stimulant moralisateur. L'Eglise ne manqua pas de le fournir.

Que fit-elle ? De longue date elle amena l'homme à mettre sa vie entière en rapport avec la doctrine qu'elle professait. Le travail reçut donc la règle que l'Eglise impose aux âmes.

Elle prescrivit le devoir de tendre à la plus grande perfection possible et les statuts des métiers continrent l'obligation de viser à la perfection du travail.....

(1) Voir le bel ouvrage de M. Hippolyte Blanc.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Celui-ci dut toujours être loyal et bon, sous peine d'être détruit, et par suite la lutte entre fabricants ne put s'engager que sur ce terrain du *faire mieux et plus loyal*, tandis qu'aujourd'hui elle reste enserrée dans ces mots sinistres, source des souffrances et de la décadence morale des travailleurs : *produire à meilleur marché*.

Dans la pratique, voici ce qui se passa pour atteindre le but et s'y maintenir.

On inscrivit dans les statuts des métiers les cinq principes suivants, et l'on veilla à leur constante application. Or, comme ils répondaient à la doctrine catholique, règle de la société, ils furent bientôt universellement adoptés, et on les voit encore pratiqués au moment où la révolution éclate.

1° Pour empêcher l'écrasement des faibles par les forts et ne laisser la concurrence se développer que sur ce terrain du *faire mieux et plus loyal*, l'accaparement des matières premières est interdit aussi bien que celui des denrées alimentaires.

2° La production exagérée, ce fléau de l'industrie moderne qui provoque l'encombrement du marché, puis le chômage, est interdite.

C'est une conséquence du paragraphe précédent.

Du moment que l'approvisionnement de l'atelier est réglé, la production le devient aussi. — D'ailleurs, la limitation dans certains métiers du nombre des apprentis et des compagnons concouraient à assurer cet heureux état.

3° On ne pouvait vendre ou fabriquer que des marchandises de bonne qualité. L'emploi des matières premières de mauvaise qualité était sévèrement interdit.

4° La bonne confection, la loyauté du travail était la règle de la fabrication et du commerce dans tous les ateliers en jurande.

Il y avait délit lorsque la bonne qualité du travail faisait défaut. La législation industrielle a été invariablement catégorique sur ce point, et il n'y a pas lieu d'en être surpris lorsqu'on sait que ce mot *loyal* était ainsi défini : « se dit aussi de la bonne qualité des choses, de ce qui a les conditions requises par la loi et les règlements. »

5° Il était interdit enfin de tromper l'acheteur sur la nature ou la qualité de la marchandise, soit en employant des matières premières défectueuses, soit en mélangeant des matières premières de qualités différentes et que le consommateur n'aurait pu reconnaître, à moins que l'adjonction des unes et des autres n'eût pour effet d'accroître la valeur de l'objet fabriqué. — Par la même raison, on ne pouvait vendre de la vieille marchandise pour de la neuve, ni vendre la neuve et la vieille en même temps dans la même boutique.

Les principes qui dirigèrent autrefois le commerce ou la fabrication, restés en vigueur jusqu'en 1789, étaient chrétiens ; car ils introduisaient dans l'activité industrielle la traduction et l'application du commandement de Dieu qui défend *de voler ou de tromper le prochain.*

Dès lors on conçoit que la fraude ne pouvait être qu'un accident, et bien qu'elle ait existé, puisque la surveillance des gardes avait pour but de la déjouer, elle ne se produisait qu'à titre d'exception.

C'est ce qui explique pourquoi on achetait à Paris des draps à la boutique de *La Truie qui file*, parce que *La Truie qui file* ne trompait jamais ses clients et qu'elle maintenait intacte sa bonne réputation depuis des siècles.

D'un bout à l'autre du territoire, cette doctrine de loyauté était à l'ordre du jour ; elle servait de considérant à l'autorité administrative dans ses décisions : « Comme il est de l'intérêt public que ceux qui exercent un métier mécanique, l'exercent bien et consciencieusement, que leurs ouvrages ne soient pas défectueux, et qu'il ne s'y commette pas de fraudes, les capitouls de la ville et faubourgs ont ordonné et ordonnent ce qui suit..... »

Et grâce à cette loyauté qui dominait dans la France entière, les ouvriers habiles étaient attirés de tous côtés pour exécuter les travaux de leur ressort.

Généralement on est porté à croire, sur la foi des adversaires des anciennes corporations, que le compagnon était rivé à son métier, absolument comme le portier à sa loge. Rien n'est plus faux.

Le maçon, les plâtriers, les tailleurs de pierre, pour ne citer qu'eux, n'étaient-ils pas obligés de faire en hiver un autre métier pour vivre ?

D'autre part, le compagnon se louant à la journée, à la semaine, au mois, à l'année, ne pouvait-il pas disposer de son temps à son gré, quand il n'avait pas d'engagement ?

Aussi les ouvriers possédant le savoir professionnel voyageaient-ils pour exercer leurs talents.

Le principe de loyauté inspira tout le détail de la réglementation des métiers.

Ainsi, certains d'entre eux s'étaient engagés à ne pas recevoir d'apprentis pour moins de cinq ans, afin de former moins d'ouvriers, et cet engagement avait été pris parce qu'ils étaient si chargés de personnel que souvent il en demeurait la moitié qui ne trouvaient où travailler. D'autres, dans le même ordre d'idées, pouvaient avoir un nombre illimité d'ouvriers ou d'ouvrières, mais n'avaient qu'un apprenti.

Ainsi encore, on ne pouvait embaucher un ouvrier étranger s'il en restait sur la place un seul appartenant au corps. Il se trouvait en effet des compagnons sans ouvrage, soit parce que le maître avait fait de mauvaises affaires, soit par suite de troubles politiques qui paralysaient le travail, soit pour toute autre cause, et qui étaient réduits à se louer à la journée. Pour eux, il y avait des places déterminées d'embauchage.

Ainsi encore on ne pouvait détourner l'acheteur de chez le confrère voisin avec qui il était en marché : ç'aurait été déloyal.

Ainsi, pour réprimer l'apreté au gain, source inévitable de la fraude, chaque maître ne pouvait avoir plus d'une boutique dans la même ville.

Ainsi, il était interdit de faire le travail par des procédés expéditifs qui auraient altéré sa qualité.

Telles sont, en substance, les principales conditions d'honorabilité qui ont gouverné les métiers pendant plus de six siècles, et auxquelles ils sont restés fidèles, pour leur gloire.

Ce code du travail dans les corps de métiers pendant ce long temps se résume en deux mots : « excellence, loyauté. » — Et ces deux mots ont su maintenir la paix entre patrons et ouvriers. — Ils ont eu raison de cette difficulté insoluble pour notre époque : l'accord du capital et du travail.

Nous nous proposons de faire une autre étude sur la fraternité qui existait dans l'industrie, l'agriculture et le commerce.

A. DEVEAUX.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA RUSSIE

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VANNES AU CLERGÉ DU DIOCÈSE, A L'OCCASION DE LA MORT DU TSAR ALEXANDRE III.

Messieurs et chers coopérateurs,

Il y a huit jours, après la messe *du départ*, en exhortant nos jeunes conscrits a bien remplir leurs devoirs de chrétiens et de soldats, je payai mon tribut à la mémoire d'Alexandre III, et j'exprimai le vœu que Dieu récompensât cet empereur magnanime « d'avoir maintenu la paix européenne et donné à notre pays des gages d'une amitié salutaire. »

A l'occasion de cette mort prématurée, qui a ému le monde entier, la France a montré une fois de plus qu'elle sait apprécier le mérite et la vertu, comme aussi pratiquer généreusement la reconnaissance.

De toutes parts, des prières ferventes sont adressées au Ciel pour le repos de l'âme de l'auguste défunt, pour la consolation de ceux qui le pleurent, pour la prospérité des deux nations, qui ont intérêt à rester unies et résolues à se prêter un mutuel appui contre quiconque oserait porter atteinte à leur honneur et à leur indépendance.

Connaissant, de longue date, le patriotisme et toutes les qualités qui distinguent mes chers diocésains, je suis persuadé qu'ils rivaliseront de charité chrétienne en cette douloureuse circonstance. Puissions-nous obtenir, par surcroît, que le nouvel empereur, Nicolas II, imitant l'exemple de son père, manifeste à notre patrie la sympathie qui doublerait la force et assurerait, avec la protection de la divine Providence, la sécurité des deux peuples !

Veuillez, messieurs et chers coopérateurs, exhorter les fidèles à prier aux fins exprimées dans cette lettre.

Donné à Vannes, le 11 novembre 1894, en la fête de saint Martin, un des patrons de la France.

† JEAN-MARIE,
Evêque de Vannes.

NOUVELLES POLITIQUES

L'expédition de Madagascar

C'est probablement aujourd'hui que viendra devant la Chambre le debat sur les crédits de Madagascar ; on doit commencer par les interpellations de MM. Boissy d'Anglas et Alype. M. Hanotaux demandera des crédits qui, sans aucun doute, lui seront accordés.

Proposition de loi

Les étrangers. — M. de Pontbriand va déposer une proposition tendant à interdire l'entrée dans l'administration, dans les assemblées électives, dans l'armée et la marine, à tous les étrangers qui ne justifieraient pas que leur famille est naturalisée et réside en France depuis *quatre* générations.

Les fonds secrets. — MM. Bachimont et Charonnat demandent de réduire les fonds secrets de 1.600.000 francs à 800,000 francs.

La taxe militaire. — MM. Le Gavrian, des Rotours et Paulmier veulent étendre la dispense de la taxe :

1° Aux militaires réformés par congé n° 2 pour infirmités antérieures à l'incorporation ;

2° Aux jeunes gens exemptés pour infirmités, tout au moins quant au cas où l'exemption a été prononcée pour cécité, aliénation mentale, ou toute autre infirmité entraînant une incapacité plus ou moins complète de travail.

La responsabilité civile du ministre. — C'est M. Bozérian qui veut donner une sanction à la loi qui interdit aux ministres de faire des virements de crédits.

M. Mirman soldat

Le député soldat est incorporé aujourd'hui dans le bataillon de chasseurs à pieds de Vincennes.

A la commission du budget

On a terminé l'examen de la réforme des boissons ; le droit sur l'alcool a été fixé à 190 francs par hectolitre ; l'autorisation de bouillir en franchise dix litres d'alcool s'appliquera à tous fruits et produits servant à fabriquer de l'alcool ; la recette de la règlementation du privilège des bouilleurs de crû a été évaluée à 22 millons.

On a adopté enfin par 7 voix contre 6 le principe de la proportionnalité de l'impôt.

L'élection sénatoriale du Calvados

On dit aujourd'hui que M. Poubelle ne posera pas sa candidature.

L'affaire Ismert

Si l'on en croit *le Messin*, Mme Ismert serait prochainement remise en liberté avec interdiction de séjourner en Alsace-Lorraine.

Le crime de Dreyfus

Mᵉ Demange n'a pu encore communiquer avec l'accusé ; l'article 76 du code pénal qui prononce la mort sera vraisemblablement appliqué.

Nous avons dit que l'ambassade d'Allemagne s'était défendue d'avoir servi d'intermédiaire entre Dreyfus et la nation à qu étaient destinés les documents volés.

L'ambassade d'Autriche et celle d'Italie opposent les mêmes dénégations.....

Le capitaine a donc probablement communiqué directement les pièces au gouvernement intéressé.

On prétend qu'un état récapitulatif de documents copiés à l'état major a été trouvé chez Dreyfus, copié de sa main ; la base de l'accusation se trouverait là.

Voici, d'autre part, la lettre par laquelle M. J. Reinach proteste contre une allégation de plusieurs journaux ; la lettre est adressée au *Matin* :

Monsieur le directeur,

Plusieurs journaux racontent que je serais intervenu auprès du ministre de la guerre en faveur du capitaine Dreyfus et que je l'aurais précédemment recommandé au ministère.

Je ne connais pas le capitaine Dreyfus, je ne l'ai jamais recommandé à qui que ce soit.

Agréez, etc.

JOSEPH REINACH,
député.

EN EXTRÊME-ORIENT

Les Chinois demandent grâce...

Port-Arthur, qui domine tout le golfe du Pé-tchi-li, s'est rendu aux Japonais presque sans résistance. C'est la fin ; les troupes victorieuses du Mikado n'ont plus à continuer qu'une promenade militaire et triomphale.

Moukden, la ville sainte, au nord de Port-Arthur, ouvrira incessamment ses portes aux Japonais ; l'Angleterre, la France, la Russie, les Etats-Unis eux mêmes ont d'autres soucis que celui d'intervenir en faveur du fils du ciel

La capitaine allemand, van Hanneken, grand organisateur de la résistance chinoise, a quitté Pékin ; la maison n'est plus solide, il l'abandonne, laissant un bon conseil, celui de faire la paix à tout prix.

L'empereur est malade, découragé ; le Tsung-Li-Yamen insiste toujours auprès des ministres étrangers pour obtenir une médiation déjà refusée.

« Traitez directement avec votre ennemi », lui est-il répondu... Il n'y a guère d'autre moyen, en effet, pour la Chine, d'éviter la prise de Pékin et la déroute complète.

Tous les représentants des puissances se sont retirés à Shan-Ghaï, dans le sud, loin des opérations militaires conduites avec tant de succès par les généraux japonais.

Il faut s'attendre à la nouvelle d'une soumission absolue de ce qui reste du gouvernement chinois aux exigences du vainqueur.

G. DE T.

EN ALLEMAGNE

LA LUTTE DES PARTIS. — LES MENÉES DES SOCIALISTES

La reconstitution du ministère prussien n'est pas encore achevée et il semble déjà que des embarras intérieurs, plus graves qu'on ne l'aurait soupçonné avant la chute de M. de Caprivi, vont surgir entre la Prusse et les Etats de l'Allemagne du Sud.

Le mécontentement des princes confédérés est connu depuis longtemps, mais ils n'avaient pas encore osé en donner des témoignages extérieurs.

Si nous en croyons certains journaux allemands, les Etats de l'Allemagne du Sud seraient disposés maintenant à tenter une résistance passive.

On annonce qu'ils sont très froissés de la disparition inattendue de M. de Caprivi, survenue au moment même où leurs ministres tenaient avec le grand chancelier des conciliabules dans le but d'atteindre les auteurs des menées subversives.

L'accord était presque fait, lorsque la crise actuelle a éclaté subitement. Les représentants des Etats de l'Allemagne du Sud n'ont pas osé montrer leur dépit devant l'empereur, mais maintenant ils ne se gênent pas pour manifester leurs regrets du départ de M. de Caprivi.

Les cours de Bade, de Bavière et de Wurtemberg qui depuis 1871 n'avaient entre elles aucun rapport diplomatique, ont procédé ces jours-ci à la nomination d'agents accrédités qui ont été aussitôt installés.

Quelques personnages assurent d'autre part que l'incident Gœring est venu des intrigues des sudistes.

On sait, en effet, que M. Gœring, secrétaire général de la chancellerie, a refusé de suivre M. de Caprivi dans sa retraite et qu'il ne veut pas laisser s'installer son successeur désigné, M. de Vilnovoski, menaçant même de porter la question devant les tribunaux.

Cette résistance, soutenue par les amis de M. de Caprivi, amuse la galerie, mais il est douteux qu'elle aboutisse à quelque chose.

L'Empereur est actuellement fort occupé de la mort du tsar Alexandre III et du rapprochement qu'il tente d'amener entre l'Allemagne et la Russie, mais quand il reviendra à s'occuper des affaires intérieures, il est probable que tout le mécontentement des amis de M. de Caprivi disparaîtra comme par enchantement et que tout se fera, comme avant, selon sa volonté ; seulement il est douteux que le mécontentement des Etats de l'Allemagne du Sud s'évanouisse aussi rapidement.

***

Tandis que les partis se livrent ainsi à des intrigues assez graves, les socialistes s'organisent pour lutter contre les projets de loi que le gouvernement prépare contre eux et ils mènent grand tapage autour d'une collision qui s'est produite ces jours derniers à Fuchsmüle, en Bavière, entre paysans et militaires. Il faut reconnaître que tous les comptes rendus publiés par les organes officieux diffèrent des récits fournis par les témoins oculaires ; le *Vorwaerts* cherche à démontrer que la provocation est venue, non des paysans, mais des militaires.

L'organe socialiste prend texte de cette collision pour menacer les autorités militaires de leur faire expier le sang répandu.

Il est possible que ces menaces soient vaines, mais elles démontrent, dans tous les cas, que les socialistes allemands ne sont pas effrayés par les projets de loi en élaboration et qu'ils ne perdent rien de leur audace ni de leur énergie.

WILHELM.

TOUJOURS CEMPUIS

La déroute essuyée par les défenseurs de M. Robin n'a pas découragé la commission d'enquête nommée par le conseil général.

Hier, cette commission, réunie à l'Hôtel de Ville, a poursuivi ses travaux en entendant plusieurs témoins.

Elle siègera demain encore, afin de recueillir les dépositions d'un certain nombre de parents et d'anciens élèves ; elle pense avoir terminé son enquête à la fin de la semaine.

Elle nommera alors son rapporteur.

— Le *Journal des Débats* reçoit la protestation suivante, de M. Cellerier :

Au cours de son interpellation de samedi, M. Lavy a cru pouvoir invoquer, avec ceux de Jules Simon et Frédéric Passy, le nom de Martin Paschoud, pasteur protestant, pour couvrir l'internationalisme de M. Robin.

Petit-fils de l'ardent patriote et du républicain de la première heure que fut Martin Paschoud, j'ai le devoir de protester avec la dernière énergie contre cette allégation fantaisiste.

Mon grand-père, apôtre de cette charité chrétienne qui ne connaît pas les frontières, pensait que la mission des peuples est dans l'amour et non dans l'extermination, et c'est, inspiré de cet esprit humanitaire, qu'il fit paraître *la Marseillaise de la paix*. Mais, par-dessus tout, Martin Paschoud prêcha, — et avec quelle foi ardente ! — le culte de la patrie française et enseigna l'accomplissement de tous les devoirs qu'il impose.

D'autre part, M. J. Pourailly, ancien professeur à l'orphelinat Prévost, mis en cause par M. Lavy et ensuite par M. Leygues, écrit à ce dernier la lettre ci-après que nous trouvons dans la *Libre Parole* :

Monsieur le ministre,

Du haut de la tribune, vous avez jeté, hier, sur moi, une flétrissure que toute la presse de France et de l'étranger a répercutée : vous m'avez pris mon honneur, la seule mais précieuse ressource qui me restât.

Accablé par la honte qui serait d'autant *plus méritée* qu'indigne moi-même, je me serais posé en censeur devant mes concitoyens, je viens, monsieur le ministre, vous prier de vouloir bien me faire savoir, *télégraphiquement*, dans quelle circonstance, à quelle époque et par quel tribunal j'aurais été *condamné du chef* d'escroquerie.

J'ai trop de respect pour votre personnalité pour ne pas vouloir croire que votre bonne foi, comme celle de M. le député Lavy, à qui j'adresse la lettre dont copie ci-jointe, a été sciemment surprise ; aussi, pour prévenir toute équivoque, je tiens à vous déclarer :

Qu'âgé aujourd'hui de cinquante-deux ans, je n'ai, de ma vie, été même cité devant une juridiction répressive quelconque pour quelque délit que ce fût ;

Que les auteurs de la diffamation, dont on a fait le ministre de la justice l'instrument inconscient, sont d'autant plus odieux qu'ils ont eu, en communication, les documents originaux établissant mon honorabilité, à l'époque même où ils avaient déjà tenté d'y porter atteinte.

Pour vous permettre un examen sommaire de ma situation, je joins, à la présente, copies de quelques-uns de ces documents.

Exploite-t-on une similitude de nom ? C'est possible. Pour le cas où un homonyme aurait été frappé d'une condamnation, je joins pour servir à comparer l'identité, copie du certificat de bonne conduite qui m'a été délivré au régiment sous le drapeau duquel je suis venu au monde.

Et, en tout cas, Monsieur le ministre, je viens vous supplier de m'accorder, avant la prochaine séance de la Chambre, une audience de quelques instants, pour pouvoir vous soumettre tous mes documents et originaux, vous convaincre, vous mettre à même de me réhabiliter à la tribune et de réparer dans la mesure du possible, le tort irréparable qui m'a été fait.

J'ai confiance en votre esprit de justice, et vous admettrez que je poursuive, avec la dernière énergie, la réparation qui m'est due.

Veuillez agréer, etc...

J. POURAILLY.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

Les ouvriers de chemin de fer. — M. Caumeau dépose un vœu invitant le Parlement à étudier le moyen d'assurer aux employés et ouvriers des chemins de fer une situation sédentaire établie et non livrée aux caprices des conseils d'administration ; de préparer la reprise générale par l'Etat des services publics du transport par voie ferrée.

Les Odeurs de Paris. — M. Breuillé questionne sur les moyens qu'on compte prendre pour obvier aux odeurs répandues par les usines des environs de Paris. On invite le gouvernement à assurer l'exécution des diverses délibérations déjà prises à ce sujet par le conseil ; les inspecteurs seront investis du droit de verbaliser contre les infractions constatées par eux.

Caisses des retraites des employés des mairies. — On adopte le rapport budgétaire de M. Lamouroux.

A travers la Presse

Les derniers moments d'Alexandre III

Un journal boulevardier publie les renseignements suivants sur les derniers moments de l'empereur de Russie :

Le 19/31 octobre, le tsar s'était senti fort mal pendant la journée ; le soir, il dit à l'impératrice que, maintenant, il allait un peu mieux et qu'il se déshabillerait seul. Puis, ayant tendrement pris congé de son épouse, il renvoya son vieux valet de chambre et, resté seul, il se mit à son bureau.

Le 20, à 6 heures et demie du matin, le tsar sonna et demanda l'héritier. Le père et le fils restèrent en conférence intime pendant deux heures ; ce qui fut dit durant ces deux heures, dans lesquelles bien des choses furent décidées, nul ne le sait, hormis Dieu et le nouvel empereur ; mais, dans tous les cas, c'est un moment suprême, un moment historique qui vient de se passer. En quittant son père, l'héritier avait les larmes aux yeux ; sous son aisselle se trouvait un rouleau de papiers, — le testament politique du tsar probablement.

Immédiatement après, l'empereur eut un second entretien particulier, cette fois avec le général Tchérévine, son ami intime. Puis, il fit mander auprès de lui l'impératrice et le comte Vorontzoff-Daschkoff, causa avec eux quelque temps et, soutenu par eux, entra au grand salon. Arrivé là et n'y voyant point de siège, le tsar se mit en colère et cria au laquais de service : « Pourquoi n'y a-t-il pas de chaise pour moi ? Ne vois-tu donc pas que je suis malade ? » Aussitôt, un voltaire fut roulé au milieu de la salle, et l'empereur s'y installa.

Pendant quelques minutes encore, Sa Majesté continua à causer à voix basse avec l'impératrice et le comte Vorontzoff ; il parlait avec vivacité, ses mouvements étaient brusques, saccadés, nerveux, un feu sombre brillait dans ses grands yeux bleus, d'ordinaire si calmes et au regard si doux et si limpide.

Qu'on fasse venir toute la cour ! commanda-t-il tout à coup.

Et tout le monde, jusqu'au dernier marmiton, se rassembla dans la salle.

Alors, l'empereur, toujours assis sur son fauteuil, adressa à l'assemblée les paroles suivantes : « Ma dernière heure est venue, et je voudrais quitter la terre en paix, sans laisser de mécontents. S'il y a quelqu'un à qui j'ai pu faire offense, je lui en demande pardon !... »

En ce moment, le tsar aperçut le malheureux laquais qu'il venait de rudoyer quelques instants auparavant : « Pardonne-moi, mon ami ! » lui dit-il doucement.

Le laquais, suffoqué par les larmes, eut à peine la force de répondre au tsar, si grand, si simple, si bon, si véritablement humain, si profondément chrétien.

Puis, après avoir accompli cet acte d'humilité et de réconciliation, imposé par le culte orthodoxe à tout chrétien qui va à confesse ou se prépare à paraître devant son Juge suprême, l'empereur, en présence de tout le monde, dit à haute et intelligible voix à l'héritier : « Je te conjure d'aimer le peuple russe, parce que, lui aussi, nous a voué son amour. Je te prie, Nicolas, de ne rien briser ! Je n'ignore pas que les nouveaux rois aiment à refaire tout à leur manière..... Garde Vorontzoff et Tchérévine, car, eux, ils ont fidèlement sauvegardé notre vie !... »

Le reste nous a été télégraphié : le tsar se confessa, communia et reçut l'extrême-onction. Il était un peu plus de deux heures de l'après-midi.

Alors, il se tourna vers l'impératrice et lui dit :

« Je sens ma fin venir... Sois tranquille... Je suis tout à fait calme... »

Ce furent les dernières paroles de l'empereur ; il s'éteignit doucement, sans convulsions, sans combat. Si sa maladie fut cruelle, sa mort fut calme et douce, comme celle d'un juste.

Le tsar expira à la vue de toute la cour.

Jusque-là un silence de mort avait régné dans la salle ; mais lorsqu'il fut bien évident que la pure âme de l'empereur bien-aimé s'était envolée, les assistants éclatèrent en sanglots, tels que, de mémoire d'homme, on n'en avait entendu de pareils, même lors du décès du plus populaire entre tous, du libérateur des peuples, Alexandre II.

Nicolas II

Voici maintenant des détails sur le nouvel empereur, fournis au *Figaro* par M. Lanson, professeur de l'Université, qui fut précepteur du tsarevitch.

— Quelle est votre opinion sur le caractère du nouveau tsar ? On a prétendu qu'il se rapprochait par bien des points de celui de son père ; est-ce exact, d'après vous ?

— A mon avis, non, Alexandre III était robuste, froid, quelquefois emporté, avec de terribles colères qui effrayaient son entourage.

Son fils est moins fort comme tempérament ; il est très réfléchi, très nerveux, très impressionnable et tient beaucoup de sa mère sous ce rapport-là.

Mais s'il est un sentiment du père qui survive chez le fils, c'est certainement l'amour de la France. Sous ce rapport là, ils sont en communion d'idées parfaite et, si l'expérience du tsar défunt lui avait donné des motifs de s'unir à notre pays, l'éducation toute française de son fils, la façon de penser de son entourage ont beaucoup contribué à enraciner chez le jeune souverain l'idée de l'alliance franco-russe.

Les derniers événements, les réceptions chaleureuses de part et d'autre l'ont certainement confirmé dans l'opinion de son auguste père.

— Lorsque vous lui appreniez notre littérature, marquait-il une préférence pour les auteurs français ?

— En littérature, Nicolas II appréciait également les maîtres des différentes nations, bien qu'il ait un penchant indiscutable pour Victor Hugo et Lamartine.

Mais là où son admiration éclatait sans contrainte, c'était lorsqu'il étudiait nos sculpteurs et nos peintres.

L'Ecole française, dans ces deux branches de l'art, est, à son avis, la première, et j'ai entendu du tsarevitch des réflexions bien flatteuses pour ma patrie.

En un mot, pendant le court séjour que j'ai fait à la cour de Russie, j'ai pu apprécier, chez Nicolas II, un grand désir de s'instruire, de connaître notre civilisation, et l'intérêt qu'il apportait à tout ce qui touchait à la France.

CHRONIQUE

Le comité constitué à Carcassonne, il y a trois ans, pour l'érection du monument à André Chénier, s'est réuni hier, sous la présidence de M. Durand, maire de Carcassonne, et a décidé de confier l'exécution de l'œuvre au sculpteur Barrau, originaire de la ville.

***

Mrs Ormiston Chant poursuit, à Londres, une vigoureuse campagne contre les cafés-concerts. Elle a développé tous les arguments possibles contre eux, avec la tenacité coutumière aux filles d'Albion. Hier, enfin, à bout d'arguments, elle a déclaré, au restaurant de Saint-James Hall, que « le café-concert était un genre d'amusement destiné à des gens qui n'ont qu'une faible proportion de cerveau ». La chose est d'ailleurs des plus vraisemblables.

***

Etes-vous abonné du *Moniteur de la charcuterie française ?* Non ? Au moins, le lisez-vous ? Non encore ? Eh bien, c'est un tort. Vous y trouveriez, par exemple, des choses intéressantes du genre de celle-ci :

1° Que les viandes de cheval saisies aux abattoirs ne sont pas toutes dénaturées à l'essence de térébenthine et que, bien souvent, ces viandes malsaines, au lieu d'aller chez le fondeur, vont dans les fabriques clandestines de saucissons ;

2° Que la saucisse de Lorraine, le saucisson les cervelas qui sont en vente chez les épiciers, la petite saucisse longue fumée que l'on mange avec la choucroute, à la brasserie, le soir, en sortant du théâtre, tout cela est du cheval. Et le public l'ignore.

Voilà qui est encourageant.

***

La ville de Jargeau a offert, hier, une médaille commémorative à une habitante de cette localité, Mme veuve Briant, qui vient d'accomplir sa centième année.

Cette médaille porte l'inscription suivante : « En mémoire d'une centenaire, la ville de Jargeau à Mme Briant, née en 1794. » Le maire en personne, escorté de tout son conseil municipal, est allé remettre ce souvenir à Mme Briant, qui se porte fort bien.

***

La plus aimable cordialité a cessé de régner au conseil municipal de Gersdorf, en Bavière. Vendredi, le bourgmestre Birkmann, après avoir infligé trois rappels à l'ordre au conseiller Adler, a poussé son antagoniste à la porte. M. Adler s'est vengé en enlevant d'un coup de dents la moitié d'un doigt du président. Et la séance a été levée !

***

En procédant à l'inventaire général des objets dont l'engagement remonte à plusieurs années, les employés du Mont-de-Piété ont constaté qu'une alliance en or, qu était là depuis 1857, a fini par être dégagée cette année. La reconnaissance avait donc été renouvelée trente-six fois, et la propriétaire de cette alliance a dû payer cinquante francs d'intérêt pour la reprendre.

Que de misère et quelles souffrances dans ce simple fait divers !

On assure, d'autre part, qu'il existe au même mont-de-piété, un parapluie pour lequel son propriétaire paie régulièrement soixante-dix centimes chaque année depuis..... 1848 !

Un journal se demande si ce serait, par hasard, un cadeau de Louis-Philippe.

***

Tcheng-Ki-Tong écrit à un journal parisien :

Ce n'est pas grâce aux événements de la Corée que je suis réintégré dans mon grade. La Corée ne m'a pas fait décorer non plus. C'était après le paiement de mes dettes qu'on a mis sur mon dossier : acquitté. Ce n'était pas non plus le quartier Marbeuf qui m'avait perdu, c'était une autre place qu'il est aujourd'hui inutile de nommer. Ne croyez pas, je vous en prie, à l'histoire du Moulin-Rouge, par dessus lequel je n'ai jamais jeté mon bonnet...

... Cette civilisation moderne, nos voisins, les Japonais, je veux dire nos ennemis, s'en font les propagateurs. Les fils de *Madame Chrysanthème* veulent cueillir le laurier en convertissant les pauvres Coréens paisibles, et se contentant de peu, dans une presqu'île presque invisible sur la carte de M. Reclus.

Nous avons pitié de nos vassaux, que nous protégeons de tous nos efforts ; mais nous regrettons bien vivement la perte de l'idéal particulier de Mme Judith Gauthier ; bientôt, pour décrire le cadre joli et précieux du Japon, Pierre Loti devra céder la plume à Emile Zola. Le Japon aura son *Assommoir*, bien qu'il n'y manque déjà plus de Nanas.

Voilà la métamorphose que les habitants du Soleil-Levant cherchent à opérer en Asie. S'ils réussissent, adieu la poésie, adieu le droit des gens, adieu la philosophie. Le vieil Orient tombera en enfance, nous retournerons à la barbarie. On fait déjà la guerre sans la moindre déclaration, on la fera continuellement sans aucune considération. « La force prime le droit. »

Pour un Chinois, on peut dire que voici un Chinois qui est singulièrement Parisien et « fin de siècle ».

***

Un rédacteur du *Gaulois* a pu voir M. Francis Coppée, et constater que le mieux signalé dans son état de santé, s'était maintenu :

— Par malheur, lui a dit M. Coppée, je ne pourrai pas sortir avant quelque temps. Je suis très faible, ne pouvant presque rien prendre et devant me contenter, pour toute nourriture, d'un peu de bouillon et de viandes hachées. La chose me prit, mercredi dernier, chez la princesse Mathilde, qui m'avait prié à dîner, mais si fortement que je dus me retirer. La nuit fut très mauvaise et, depuis, me voilà. Mais, Dieu merci ! je me sens mieux...

Quand il sera complètement remis, M. Coppée s'occupera de la pièce qu'il doit faire jouer à l'Odéon : *Pour la couronne.*

***

Sait-on de combien de lits dispose l'Assistance publique à Paris ?

Voici pour les hôpitaux :

Lits de médecine, 7 971 ; de chirurgie, 2,614 ; d'accouchements, 780 ; pour maladies spéciales, 461 ; d'enfants, de crèches, de couveuses, etc., 924 ; soit : 12,750.

Pour les hospices :

Lits d'hospitalisés malades, 743 ; de vieillards et d'infirmes, 9,896 ; d'enfants, 1.081 ; d'aliénés, 1,838 ; soit : 13,557.

Ci : un total de 26,307 lits.

Et dire que ce n'est pas encore suffisant !

***

Un souscripteur de la souscription ouverte par la *Libre Parole*, pour l'envoi d'une couronne aux funérailles du tsar, s'intitule simplement :

« Un Français catholique qui voudrait dévorer le cœur du dernier des juifs, 1 fr. 50. »

On ne saurait être plus chrétien et charitable. Evidemment, nous n'avons pas à faire à un végétarien.

Laïcisation d'école

Le *Journal Officiel* publie l'avis suivant

Par arrêté préfectoral du 2 juin 1885, l'école publique de filles de Cheu (département de l'Yonne) a été laïcisée.

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 1894, l'école publique de filles de la commune de Guerbigny (département de la Somme) a été laïcisée.

LES FÊTES DE SAINT-MARTIN A TOURS

La Neuvaine

Le dimanche 4 novembre, M. le chanoine Augereau, du diocèse de Blois, commençait, en l'église métropolitaine, la prédication de la neuvaine préparatoire, en posant comme prémisses de sa thèse cette parole de la Sainte Ecriture : le juste vit de la foi. Les fidèles ont suivi avec intérêt le développement de cette thèse.

L'orateur sacré a d'abord esquissé, à grands traits, la décadence de la société gréco-romaine, les contradictions des systèmes de l'antique philosophie qui aboutissent au scepticisme et au panthéisme et les maux de l'humanité dégradée sur laquelle pesait le joug ignominieux d'un petit nombre de sybarites et que terrorisaient entre temps les dictatures sanglantes. Le monde entier allait s'anéantir dans l'esclavage de la corruption où il croupissait depuis des siècles, si Dieu, dans sa miséricorde, n'eût envoyé le Rédempteur promis aux nations.

Le Rédempteur, les prophètes l'avaient annoncé, depuis Samuel jusqu'à saint Jean-Baptiste : il devait naître dans l'humiliation, accepter la dure loi du travail, souffrir et mourir broyé dans les tourments, et cela pour enseigner à l'humanité qu'elle ne pouvait se relever qu'en se purifiant par la douleur, le sacrifice et la charité.

Mais enfin, dans une étable de Bethléem, le Rédempteur est né d'une vierge que Dieu a prédestinée en l'exemptant de la tache originelle : c'est Jésus, fils de Marie, de la maison de David. Enfant, il souffre ; à douze ans, il étonne les docteurs par ses interprétations de la Loi et des prophètes ; il travaille jusqu'à sa trentième année dans l'atelier de Joseph, son père nourricier ; puis, il consacre trois années à la prédication de la Bonne Nouvelle ; et, après avoir passé dans le monde en faisant le bien, il meurt sur une croix, parce qu'il a réhabilité la pauvreté, le travail et la souffrance, prêché l'égalité de tous les hommes devant Dieu et la charité envers les humbles, maudit les mauvais riches et promis le ciel à ceux qui subissent persécution, qui pleurent et qui ont le cœur pur.

Tels furent les sujets des trois premiers sermons : nécessité d'un divin Rédemp-

teur, le Christ dans les prophéties et le Christ dans l'Evangile. L'orateur a traité ensuite de la transfiguration de Notre-Seigneur sur le Thabor. Jésus venait d'annoncer à ses apôtres qu'il serait condamné à mort et qu'il mourrait crucifié, mais, pour soutenir leur courage, il voulut initier trois d'entre eux au mystère de son triomphe futur, en se montrant à leurs regards éblouis entre Moïse, le législateur de la loi ancienne et Elie, l'un des prophètes de la loi nouvelle.

La charité a fait l'objet du dernier sermon. Toute la doctrine de l'Evangile se résume dans l'amour de Dieu et dans l'amour du prochain.

Nous sommes revenus au régime du paganisme, à l'esclavage sous une forme nouvelle. La loi du travail pèse sur l'humanité tout entière; cette loi doit être acceptée avec soumission et courage; mais il convient, toutefois, que le travail puisse assurer à tous le pain de chaque jour et la sécurité du lendemain. On élabore beaucoup de systèmes, on comprend qu'il importe de réglementer le travail; mais, en attendant les réformes depuis si longtemps promises, le peuple souffre. Comment le fera-t-on patienter, sinon en pratiquant la charité?

D'ailleurs, quelques parfaites que puissent être les réformes et leur application, il restera quand même une grande place à l'action de la charité. Le Christ l'a dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous! »

M le chanoine Augereau est un orateur distingué. Sa voix, sans être forte, est claire, le timbre agréable et sympathique, la prononciation excellente, l'élocution facile. Mais ce qu'il y a de plus estimable en lui, ce sont les qualités de l'esprit et du cœur. Les plans de ses sermons sont nettement indiqués ; il les développe avec une aisance merveilleuse: on devine qu'il a écrit avec un soin de littérateur délicat et sévère, et cependant il débite comme s'il improvisait. Tout est bien argumenté et il n'y a de sécheresse nulle part; au contraire, l'imagination répand ses charmes sur la voie que parcourt une dialectique rapide, et la sensibilité y éclate parfois en des mouvements oratoires qui sortent bien des entrailles du sujet. Rien de banal dans le style, rien non plus de trop recherché : c'est la naturelle originalité d'une intelligence qui possède la science des Ecritures et de l'histoire, d'une imagination que règle le bon goût et d'un cœur qui, épris de la beauté de la doctrine, sait la faire admirer et la faire aimer. Aussi, comme les sermons ne duraient qu'une demi-heure à peine, les fidèles n'avaient-ils que ce même sentiment à exprimer : C'est bien beau, mais c'est trop court!

Le zélé prédicateur a donné chaque matin une instruction, à la nouvelle basilique, sur les vertus de saint Martin qu'il a su très heureusement appliquer à la vie commune des chrétiens.

La solennité du 11 novembre

Toute la semaine, les pèlerinages n'ont cessé de se succéder à la nouvelle basilique. La crypte, inondée de lumières, ressemble à un parterre de fleurs, tant les fidèles y ont apporté de bouquets et de couronnes.

Le dimanche, 11 novembre, nombreuses sont les communions à toutes les messes basses. A neuf heures, est célébrée une messe solennelle en musique, avec le concours de la chorale de la maison Mame.

Mais c'est à l'église métropolitaine que doit avoir lieu la grande solennité. A dix heures, commence l'office pontifical qui est célébré par S. Gr. Mgr Ardin, archevêque de Sens. Assistent à l'office S. Em. le cardinal Meignan archevêque de Tours et les vénérables évêques dont nous avons naguère annoncé la présence, NN. SS. l'archevêque de Bourges, les évêques de Blois, d'Angoulême, d'Arras, d'Angers, de Nantes, d'Amiens et d'Evreux, et le R. P. Albéric, abbé de Fontgombault. Des artistes exécutent une belle messe en musique.

A une heure de l'après-midi, les fidèles partent de la cathédrale pour faire leur pèlerinage au tombeau de saint Martin. En tête, marchent plusieurs grands vicaires, chanoines et curés de la ville; à leur suite s'avancent, par groupes, un nombre considérable d'hommes, la plupart tenant leur chapelet à la main et priant à haute voix. C'est à cette simple manifestation de leur foi que sont réduits les catholiques de Tours, sous le régime intolérant d'une municipalité sectaire qui interdit les processions au mépris de la liberté du culte, inscrite dans le Concordat. Mais, pour être simple, cette manifestation de catholiques, traversant la ville le chapelet à la main, n'en était pas moins une éloquente et courageuse protestation contre les mesures vexatoires de la municipalité radicale, ennemie de la liberté pour tous.

A 2 heures 1/2, une foule immense envahissait la cour de l'archevêché pour recevoir la bénédiction des vénérables prélats Les Tourangeaux ont été particulièrement heureux de revoir Mgr Williez et Mgr Renou, qui ont laissé dans le diocèse de Tours bien des regrets et de durables sympathies.

A 3 heures, vêpres solennelles, à l'issue desquelles M. le chanoine Augereau a prononcé, selon l'usage, le panégyrique de saint Martin, en présence de S. Em. le cardinal et de NN. SS. les archevêques et évêques.

L'orateur a pris pour texte cette parole : *In amore fraternitatis*, et il s'est appliqué à démontrer que saint Martin avait mis cette devise en pratique durant sa longue vie.

Soldat, il partage son manteau avec un pauvre; moine, il crée pour ainsi dire en Occident la vie religieuse du cloître; évêque, il évangélise les campagnes, renverse les dernières idoles et fait triompher partout la charité chrétienne.

L'éloquent prédicateur a terminé en formant un vœu pour l'achèvement de la nouvelle basilique.

Le panégyrique achevé, NN. SS. les archevêques et évêques ont donné leur bénédiction à l'immense concours de fidèles qui s'était pressé autour de la chaire sacrée. Puis, a été célébré le salut solennel.

Toute la semaine se succéderont les pèlerinages au saint Tombeau.

Puissent tant d'actes de piété obtenir de Dieu par l'intercession de saint Martin, une pluie abondante de bénédictions sur le diocèse de Tours et sur la France tout entière!

J. MESSIRE.

LA QUESTION OUVRIÈRE

EN PROVINCE

Limoges. — Le *Figaro* appelle l'attention des pouvoirs publics sur la triste situation des *poudreuses*, dans les fabriques de porcelaine décorée de Limoges. Ces malheureuses ouvrières meurent par suite de l'emploi des sels de plomb, et la fréquence des décès ne paraît pas avoir suffisamment ému, jusqu'à présent, ni le conseil d'hygiène, ni le service des inspections de manufactures.

Il se serait produit, si les renseignements du *Figaro* sont exacts, vingt-deux décès depuis un an.

On appelle *poudreuses* les ouvrières qui saupoudrent à la main, avec des couleurs variées, les impressions de décors qui sont ensuite reportés sur la porcelaine blanche.

Dans les grandes fabriques, il y a cinq, six, huit poudreuses ; dans les maisons de moindre importance, deux ou trois, quelquefois une seule.

Voici quel est leur travail :

Dès que la feuille à poudrer sort de la presse, humide encore de la matière adhésive, elle passe aux mains de la poudreuse qui, vivement, à l'aide d'un tampon de ouate, recouvre les dessins imprimés d'une couleur en poudre impalpable. Cette poudre, mise en mouvement, se répand en nuage tout autour de l'ouvrière qui la respire jusqu'au fond des bronches. Et, plus l'ouvrière fait de besogne, plus elle va vite pour suivre la presse, plus elle absorbe de poussières en suspension.

Au bout de quelque temps, la santé de l'ouvrière s'altère et l'on constate l'empoisonnement *saturnien*.

On a essayé, comme préservatif et comme palliatif, des masques sur le visage et du lait bu en grande quantité pendant le travail.

Mais aucun masque, jusqu'à présent, n'a réuni les conditions nécessaires pour permettre de respirer aisément, sans laisser passer la fatale poudre.

Quant au lait absorbé ainsi comme antidote, il finit par inspirer à la patiente une répugnance d'autant plus invincible qu'il lui rappelle incessamment qu'elle est en train de s'empoisonner.

Il est absolument indispensable que les hygiénistes cherchent et trouvent un remède à cette désastreuse situation.

On exige des poudreuses, dit le *Figaro*, 250 feuilles par jour: ne pourrait-on pas exiger moins?

Il est reconnu que les couleurs *jaunes*, *rouges* et *brunes*, qui contiennent des chromates de plomb, sont plus toxiques que les couleurs bleues et roses : ne pourrait-on pas imposer des précautions spéciales pour les couleurs plus toxiques?

Au moins, ces malheureuses condamnées à mort à brève échéance, sont-elles bien payées?... Sans doute.. Elles gagnent 20 centimes par heure, ni plus ni moins.

Roubaix. — Les internationalistes ont donné hier soir une conférence au théâtre Deschamps, à Roubaix. Comme le soi-disant étudiant Zevaës attaquait l'armée et surtout le général de Galliffet, un jeune homme, rentré depuis deux jours de son service militaire, a voulu prendre la défense de nos soldats, mais le vacarme l'a empêché de continuer.

Après avoir engagé les jeunes conscrits à rester socialistes et fils du peuple, tout en obéissant à leurs chefs, l'ordre du jour voté « félicite le citoyen Jaurès de la flagellation qu'il a infligée au sieur Perier, l'homme d'Anzin. »

LES ANARCHISTES

A L'ÉTRANGER

Belgique. — M. Jules Braut, qui était depuis un mois en Belgique, a été hier l'objet d'un arrêté d'expulsion.

— L'instruction ouverte contre les anarchistes de Liège est, depuis plusieurs mois, dans le même état. Aucun témoin nouveau n'a été entendu. Aucune charge nouvelle n'a été relevée.

Le retard dans la marche des poursuites est dû aux négociations entamées par le gouvernement belge dans le but d'obtenir d'abord l'extradition du baron russe, ensuite l'autorisation pour le juge d'instruction d'aller à Saint-Pétersbourg interroger Jagokolsky.

Jusqu'à présent, le gouvernement russe n'a donné aucune réponse aux demandes du gouvernement belge. Dans ces conditions, l'instruction peut se prolonger indéfiniment et les accusés sont exposés à ne comparaître devant leurs juges qu'après une détention préventive d'une durée absolument anormale.

On raconte au palais que les magistrats composant la chambre du conseil et la chambre des mises en accusation se sont émus de cette situation et qu'ils auraient laissé entendre que si l'instruction n'était pas en état lors de la prochaine confirmation des mandats d'arrêts, ceux-ci pourraient être levés et la mise en liberté des accusés ordonnée.

Des instances nouvelles et urgentes sont faites par M. le procureur du roi et M. le ministre de la justice auprès du gouvernement russe.

Si ces demandes n'aboutissent pas, il est probable, dit la *Gazette de Liège*, que les anarchistes seront renvoyés, à bref délai, devant la cour d'assises, sans attendre les résultats d'une instruction à faire en Russie et à laquelle on renoncerait.

Italie. — Le sous-préfet d'Imola a mis en fuite, en leur montrant son revolver, une vingtaine d'individus qui l'avaient entouré, près d'Imola, en chantant l'hymne des travailleurs. L'un d'eux a été arrêté. Les autres sont recherchés.

En Algérie

Le ministère de la guerre nous communique la note suivante :

Un journal du soir a publié hier des nouvelles de l'Algérie présentant sous un jour inquiétant la situation de l'extrême Sud.

Il ne s'agit en réalité que d'un coup de main tenté le 9 septembre dernier à Asniben Khanfous, par les dissidents, contre le convoi du détachement de relève du fort Mac-Mahon, et dont il a été parlé à l'époque.

Les assaillants furent repoussés avec pertes et le détachement arriva le lendemain à destination.

A la suite de cet incident, le colonel Didier, commandant supérieur du cercle de Ghardaïa, a reçu l'ordre de se rendre au fort Mac-Mahon et d'envoyer une troupe de cent méharas à la poursuite des maraudeurs.

Quant à l'envoi de deux pièces d'artillerie à El-Goléah, il était prévu depuis longtemps pour compléter l'armement normal de cette place.

Il n'y a donc pas lieu d'avoir d'inquiétudes au sujet de nos postes de l'extrême Sud.

Quand au colonel Didier, les relations avec lui n'ont jamais cessé d'exister.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

La prise de Port-Arthur

Après un court bombardement trois colonnes japonaises attaquèrent simultanément la place et donnèrent l'assaut. Les Chinois qui se trouvaient sur les remparts n'essayèrent même pas de résister et déposèrent leurs armes à la première sommation. Il faut déclarer à la décharge de ces soldats qu'ils se trouvaient presque sans chefs pour les commander et complètement livrés à eux-mêmes. Le commandant de la place avec tous les officiers de son état-major s'était embarqué le 6 novembre à bord d'un aviso et avait pris honteusement la fuite.

La prise de Port-Arthur semble devoir être le dernier fait d'armes de cette campagne si glorieuse pour les Japonais.

Désormais toute résistance est brisée. Il n'y a plus de ressort dans ce vaste empire qui apparaît aux yeux du monde étonné comme un colosse d'airain aux pieds d'argile. Les Japonais n'ont plus rien à craindre de la part des Chinois.

Moukden la ville sainte et Pékin la grande capitale des Célestes leur appartiennent. Ils n'ont plus à compter qu'avec l'inclémence de la saison et les difficultés matérielles de leur marche victorieuse.

Au reste, le gouvernement chinois se rend compte lui-même que la partie est perdue. L'empereur est malade du chagrin que lui cause la défaite de ses troupes. Le Tsung-Li-Yamen, cette fière assemblée qui traitait naguère de si haut les représentants des puissances étrangères, sollicite humblement leur appui. Il vient de faire une nouvelle démarche auprès des ministres de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de France et des Etats-Unis, en les priant de décider le Japon à cesser les hostilités. La Chine est prête à accepter la paix pour si élevé qu'en soit le prix.

A ces ouvertures, les ministres étrangers auraient, dit-on, répondu que le gouvernement chinois devait ouvrir des négociations directes avec le Japon. On croit que la Chine ne tardera pas à suivre ce conseil.

FRANCE ET RUSSIE

Les préparatifs à Saint-Pétersbourg

Des hérauts d'armes accompagnés de secrétaires du Sénat ont annoncé, dans toute la ville de Saint-Pétersbourg, que la dépouille mortelle de l'empereur Alexandre III arriverait aujourd'hui. Ils ont aussi donné lecture du programme officiel des obsèques On se hâte de terminer les préparatifs.

Le roi Georges de Grèce, le roi d'Alexandre de Serbie, le prince Nicolas de Montenegro, le général Gourko, gouverneur général de Varsovie, l'ambassadeur de Russie à Vienne, prince Lobanow-Rostovsky, l'ambassadeur d'Italie à Saint Pétersbourg, baron Marochetti, sont arrivés hier.

Il est certain que les funérailles du tsar auront lieu le 20 novembre. D'après un bruit assez accrédité dans les cercles officiels, le mariage de l'empereur Nicolas avec la princesse Alice aurait lieu huit jours après, conformément au désir exprimé par le tsar Alexandre, la veille de sa mort. Le mariage sera célébré sans aucun apparat.

Les délégations françaises et les couronnes.

La grande salle à manger du ministère des affaires étrangères est transformée en un dépôt où sont rangées, au fur et à mesure de leur arrivée, les couronnes destinées à être envoyées aux funérailles du tsar; elles s'accumulent rapidement.

Un premier envoi de couronnes sera fait ce soir par les soins du ministre des affaires étrangères. Les couronnes qui auront été déposées au quai d'Orsay avant deux heures de l'après-midi en feront partie.

La souscription ouverte aux Halles pour l'envoi d'une couronne, pour les obsèques de l'empereur Alexandre III a été close hier. Cette couronne d'une hauteur de deux mètres, est faite de pensées artificielles. Dans le haut se trouve une touffe de roses blanches et jaunes; dans le bas est attaché un ruban tricolore voilé de crêpe, encadré de touffes de myosotis. Au milieu on lit l'inscription suivante : *Les Halles centrales à S. M. l'empereur Alexandre III.*

L'affluence des visiteurs a été très grande, hier, à l'Hôtel de ville, où le public est admis à visiter, dans la salle des prévôts, les couronnes que le conseil municipal et le conseil général de la Seine envoient aux obsèques du tsar Alexandre III.

M. Gréard, recteur de l'université de Paris, a autorisé les élèves des lycées à souscrire au « Souvenir Français ».

Le prince Orloff, attaché militaire de Russie à Paris, est parti hier soir pour Saint-Pétersbourg, où il doit assister aux funérailles du tsar.

Le prince Orloff devance de deux jours l'ambassadeur de Russie, le baron de Mohrenheim, dont le départ est toujours fixé à demain soir.

La délégation française quitte Paris ce soir même.

Le colonel Appert est adjoint aux officiers déjà désignés.

Le bureau du conseil municipal de Paris a décidé de ne pas accepter la proposition présentée par M. Attout-Tailfer.

Ce dernier avait demandé au conseil de prendre des mesures pour que la population parisienne défilât le jour des funérailles du tsar devant un catafalque élevé sur l'une des places de Paris en commémoration du tsar Alexandre.

Le bureau a déclaré ne pouvoir donner suite à ce vœu, par suite du peu de temps qui resterait actuellement pour le réaliser.

ETRANGER

ALSACE-LORRAINE

Metz, 12 novembre.

La session du conseil général a été ouverte aujourd'hui.

Dans son discours, le président a rappelé la nomination du prince de Hohenlohe aux fonctions de chancelier de l'empire et a dit qu'il aurait l'occasion de continuer à manifester sa bienveillance à l'Alsace-Lorraine.

ANGLETERRE

Londres, 12 novembre.

Lord Rosebery prolongera jusqu'à mercredi sa visite à Hawarden, auprès de M. Gladstone.

Bruxelles, 12 novembre.

On annonce que M. Paul Janson a été choisi comme sénateur, en tête de liste, par le conseil provincial de Liège. On sait que MM. Bara, Frère-Orban et Edmond Picard figurent sur la liste du Hainaut.

Bruxelles, 12 novembre.

Comme on s'y attendait, le conseil provincial de Brabant a élu sénateurs MM. de Burlet, premier ministre, battu à Nivelles; Lefebvre, professeur à la faculté catholique de Louvain; Lejeune, ancien ministre de la justice.

ESPAGNE

Madrid, 12 novembre.

El Impartial publie depuis quelques jour une série d'articles dénonçant des fraudes considérables qui auraient été commises, au détriment du Trésor municipal de Madrid, par de grandes maisons de commerce dont les noms sont cités. Ces fraudes se seraient prolongées depuis plusieurs années.

Les révélations du journal espagnol produisent une grande sensation; elles vont donner lieu sans doute à des procès retentissants et éventuellement à des restitutions importantes dont profiteraient les créanciers de la Ville de Madrid.

Madrid, 12 novembre.

Le marquis de la Péga de Armijo a été élu président de la Chambre par 223 voix. — Les candidats du gouvernement à la vice-présidence ont triomphé, bien qu'une partie de la majorité ait déclaré à l'avance qu'elle voterait pour d'autres candidats.

Au Sénat, les secrétaires sortants ont été réélus. M. Montero-Rio a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la satisfaction du Sénat de voir enfin un gouvernement homogène.

M. Sagasta a déclaré les Chambres ouvertes.

ITALIE

Rome, 12 novembre.

Le comte Nigra, qui est allé à Monza saluer le roi viendra à Rome au moment de la rentrée des Chambres, et assistera à la première séance du Sénat. A cette occasion, il sera reçu par M. Crispi et le baron Blanc. Il est probable que la question d'Istrie fera l'objet principal de leurs conversations.

Rome, le 12 novembre.

Contrairement aux bruits répandus par plusieurs journaux, entre autres par le *Corriere di Napoli*, on assure dans les sphères gouvernementales que M. Crispi n'a jamais formé le projet d'aller à Monza, puis à Chiasso, à la rencontre du prince de Hohenlohe; on ignore même si le nouveau chancelier a l'intention de venir en Italie. Il est probable que le président du conseil s'absentera prochainement pour prendre un repos de quelques jours.

RUSSIE

Cologne, 12 novembre.

On mande de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Cologne* que le mariage de l'empereur Nicolas aurait lieu aussitôt après les obsèques, au plus tard le 26 novembre.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de :

M. Achille Kœtschet, jeune peintre d'origine suisse, décédé à l'âge de 32 ans ; c'était un artiste d'avenir.

ÉCHOS DE PARTOUT

Du *Gaulois* :

« On donne de mauvaises nouvelles de la santé de M. Burdeau. C'est ce qui explique que les deux dernières séances de la Chambre aient été présidées, celle de samedi, par M. Clausel de Coussergues, et celle d'hier, par M. Etienne. »

—o— On assure qu'un député socialiste des plus bruyants, dont l'absence a été remarquée depuis plusieurs jours, aurait été interné dans une maison de santé.

—o— La princesse Lœtitia est partie hier de Turin pour Paris.

Elle a été saluée à la gare par le prince Victor Napoléon qui se trouve en ce moment auprès de la princesse Clotilde.

—o— Hier expirait le délai imparti aux jeunes gens qui doivent s'engager pour trois ans avec faculté de renvoi au bout d'une année de service : étudiants en droit, en médecine, élèves des grandes écoles, etc.

—o— L'inauguration du monument de Meissonnier, à Poissy, est fixée au dimanche 25 novembre, et sera présidée par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

—o— La municipalité de Rouen a clos le concours ouvert entre les architectes normands pour le projet de l'exposition de 1896.

Le Jury se réunira dans quelques jours pour juger les douze dessins qui lui sont soumis.

—o— La fête d'Albert le Grand sera célébrée après-demain jeudi, avec la plus grande solennité, à l'école des Dominicains d'Arcueil, dont le P. Didon est le supérieur.

Il y aura une messe militaire à l'issue de laquelle le R. P. Boulanger, de l'ordre de Saint-Dominique, prononcera le panégyrique d'Albert le Grand. On donnera ensuite le salut du Saint-Sacrement.

—o— Les officiers généraux, en ce moment à Paris pour les opérations de classement, se sont rendus, hier, à l'Elysée, pour présenter leurs hommages au président de la République.

Le nouvel ambassadeur de Turquie à Paris, Zia-Pacha, a rendu visite, hier, à deux heures, au président du Sénat, M. Challemel-Lacour.

—o— L'utilité du serum : Mme Georges Berry et son fils, atteints du croup, ont pu être inoculés et sauvés.

—o— Le docteur Krat Œrgel, assistant de l'Institut hygiénique de Hambourg, vient de mourir à vingt-neuf ans du choléra contracté au cours de ses recherches bactériologique.

Le docteur Œrgel avait expérimenté sur lui le bacille du choléra.

LA TEMPÊTE D'HIER

A PARIS

De deux heures du soir, hier lundi, à deux heures, ce matin, une tempête de vent d'une extrême violence n'a cessé de souffler sur Paris et la banlieue. Elle a causé de nombreux accidents sur la voie publique.

Des cheminées, des morceaux de toiture et des volets ont été arrachés. Des vitres ont été brisées en quantité, et les passants qui ont perdu leurs chapeaux et ont dû rentrer nu-tête ne se comptent plus.

Des incidents amusants se sont produits. Dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, la « carotte » d'un bureau de tabac a été enlevée par le vent et a roulé à toute vitesse sur une distance de plus de 500 mètres, poursuivie par deux ou trois gamins que ce sport d'un nouveau genre amusait fort, mais qui, de guerre lasse, ont dû abandonner la partie, menacés eux-mêmes d'être renversés par le vent.

Malheureusement, toutes les conséquences de la tempête n'ont pas été aussi plaisantes.

C'est ainsi que, vers six heures et demie, deux poutres des échafaudages élevés pour la construction de la nouvelle mairie du X[e] arrondissement ont été renversées, causant une panique indicible dans la foule des employés et des ouvriers qui, à cette heure, rentraient de leur travail. Par bonheur, aucun d'eux n'a été atteint.

L'officier de paix du X[e] arrondissement a fait aussitôt barrer la rue du Château-d'Eau jusqu'à la rue Bouchardon, et le faubourg Saint-Denis jusqu'à l'impasse Saint-André.

En même temps, des ouvriers charpentiers ont été mandés en toute hâte pour procéder aux travaux de consolidation les plus urgents.

La préfecture de police a eu également à souffrir des premières bourrasques Un tuyau de cheminée en tôle, pesant environ dix kilos, a été arraché, en effet, du toit de la préfecture et précipité dans la cour d'entrée de l'hôtel : il est venu tomber à un mètre au plus du gardien de la paix qui se trouvait de faction dans cette cour. En outre, la guérite du gardien de la paix qui montait la garde devant le numéro 36 du quai des Orfèvres a été renversée et un grand vitrage réduit en miettes.

Vers six heures et demie, place de la Concorde, une charrette de foin, lourdement chargée, a été prise en flanc par une violente rafale et renversée. La circulation des tramways a dû être, de ce fait, arrêtée pendant un quart d'heure.

Sur plusieurs points du reste, des omnibus sont restés en panne, les chevaux demeurant impuissants à lutter contre l'énorme colonne d'air qui frappait le devant de la voiture.

A la foire de Montmartre, de nombreuses baraques ont été démolies. Au Champ de Mars, le vent a enlevé sur une longueur de 15 mètres les feuilles de zinc qui recouvrent la galerie de 30 mètres; elles sont allées tomber au milieu de la piste vélocipédique.

La bourrasque a, de plus, fait vaciller la statue qui domine le dôme central. Les abords de l'édifice ont été interdits au public.

La palissade en planches qui entoure l'église Saint-Eustache a été renversée, vers dix heures et demie. Un ouvrier, occupé sur un échafaudage, a été précipité dans le vide et s'est fait de graves blessures.

Rue de Turbigo, 49, une palissade en planches, de trois mètres et demi de hauteur sur vingt mètres de long, a été couchée sur la chaussée. Un service d'ordre a été immédiatement établi.

On a eu à déplorer un certain nombre d'accidents de personnes.

En effet, dans tout Paris, les tuiles, les ardoises, les tuyaux de cheminée, voire même les persiennes pleuvaient sur les passants. Aux traversées des carrefours, il fallait s'arrêter et se rabougrir pour se tenir debout. Sur les ponts, c'était pis encore, on devait se cramponner sous peine d'être enlevé.

Avenue de Clichy, à deux heures et demie, un ouvrier brossier, nommé Victor Staup, âgé de vingt-huit ans, demeurant, 7, rue Berzélius, a été contusionné sur diverses parties du corps par la chute d'une planche. A la même heure, rue de la Folie-Regnault, un maréchal ferrant, nommé Michot, a été blessé par la chute d'un vitrage.

Vers cinq heures, une cheminée et un pan de mur se sont détachés de la maison portant le numéro 157 de l'avenue de Wagram et sont tombés sur la chaussée au moment où venait de passer un enfant de onze ans, Henri Demijot. La commotion ressentie par cet enfant a été si forte qu'il a perdu connaissance. On l'a transporté au domicile de ses parents, 3, rue Guyot. Son état inspire d'assez vives inquiétudes.

Boulevard de Vaugirard, une dame Bourguet a été projetée sous une voiture et blessée grièvement.

Rue Sedaine, 53, M. Fest a reçu sur la tête un pot de fleurs, son état est désespéré.

Rue Turbigo, un enfant de deux ans a été renversé et contusionné gravement.

On a à déplorer la mort de M. Greuzot, âgé de trente-sept ans, tué, 152, boulevard de Grenelle, par la chute d'une cheminée.

Vers sept heures un quart, boulevard de Grenelle, à l'angle de la rue Pérignon, un ouvrier, âgé d'une quarantaine d'années, a reçu sur la tête une cheminée qui l'a jeté à terre. Il est mort en arrivant à l'hôpital Necker.

Boulevard de Grenelle encore, un jeune homme de vingt-un ans a été tué, sous les yeux de sa mère, par la chute d'une cheminée.

Un cocher de la ligne des omnibus Clichy-Odéon a été tué sur son siège, en passant rue de Richelieu.

Une blanchisseuse, Mme Bourgnet, demeurant rue de Vanves, a été enlevée, boulevard Montparnasse, à l'angle de la rue de Rennes, lancée sous une voiture et piétinée par le cheval. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, elle a pu regagner son domicile.

Dans la banlieue, des dégâts considérables se sont produits sur certains points. On nous annonce de tous côtés que des toitures ont été enlevées, des vitres brisées, des maisons gravement endommagées. Il y a eu plusieurs blessés.

Signalons enfin l'interruption des communications téléphoniques entre la France et l'Angleterre et aussi entre Paris et toutes les villes de province, à l'exception de Bordeaux.

Voici maintenant les nouvelles que nous recevons de province, au sujet de cette tempête qui a sévi sur une grande partie de la France et sur mer :

EN PROVINCE

Brest. — La tempête a soufflé avec beaucoup de violence sur les côtes du Finistère. Le vent, après avoir été de Sud-Ouest a tourné au Nord-Ouest. A midi, le baromètre est descendu à 724.

Pendant toute la journée, il a été très difficile de circuler dans les rues : les ardoises jonchaient le sol. Au cours d'Ajot, des arbres ont été brisés.

Calais. — Hier les services de la traversée en Angleterre ont été entièrement assurés par Calais l'état de la mer ne permettant pas aux navires de quitter le port de Boulogne.

Cherbourg. — Beaucoup de voiliers et de steamers sont entrés en relâche dans le port de Cherbourg. Le côtre *Saint-Guillaume* de Lannion, commandé par le capitaine Delacour, s'est mis à la côte après avoir cassé ses ancres aux environs du vieux port de Flamanville. Le navire est complètement défoncé. L'équipage est sauvé. Le vent continue et de nouveaux sinistres sont à craindre, surtout sur les côtes anglaises.

Saint Etienne. — Le mur d'une teinturerie incendiée récemment, s'est abattu sur une femme, qui a été blessée grièvement. Plusieurs toitures ont été fortement endommagées.

Saint-Jean de Luz. — Dix-sept bâtiments sont abrités dans la baie de Saint-Jean de Luz et ne peuvent entrer dans la rivière.

Saint-Malo. — Un coup de vent terrible s'est abattu sur la région. La mer est démontée; les navires chassent dans les bassins et de nombreux bateaux en perdition sont signalés de toutes parts.

Le Mans. — Plusieurs cheminées ont été renversées. La circulation dans les rues était impossible, car les ardoises tombaient comme grêle.

Sur les Jacobins un certain nombre d'arbres ont été tordus; rue Basse, la toiture en tôle d'une maison s'est abattue sur la chaussée, recouvrant un tombereau chargé de paille, ainsi que le cheval et le conducteur qui, heureusement, n'ont pas été blessés.

Nantes. — Presque tous les quartiers ont été atteints. Il y a eu de nombreux accidents, dont plusieurs sont graves. Sur le quai du Port-Maillard, le nommé Boiteux, 36 ans, a reçu une cheminée sur la tête et a eu le crâne enfoncé; il est mort presque aussitôt. Au ponton de la prairie du duc Joseph, M. Mercier, employé à la compagnie de la Basse-Loire, voyant un canot dériver, voulut saisir l'amarre et tomba dans la Loire, d'où il fut retiré par un courageux sauveteur, mais il expira aussitôt.

Plusieurs bateaux lavoirs et autres ont été très endommagés. La toiture de la Petite-Hollande a été arrachée sur dix mètres de longueur; les marquises de la gare et de la Bourse ont été brisées. Le sol est jonché de débris.

Sur les routes, des arbres énormes ont été arrachés, tombant en travers et interrompant la circulation des tramways Les trains sont en retard ; sur toutes les lignes, les voies sont encombrées par des arbres. Le train de Saint-Nazaire a été arrêté à Savenay. Sur la voie, de nombreux fils téléphoniques et télégraphiques ont été rompus.

A Saint-Nazaire, la tempête a causé de grands dégâts : un brick-goëlette a été jeté à la côte. A Méans, la chaussée du Jardin-des Entrepôts a été détruite par la mer démontée. Les bassins débordent, inondant les quais. Un canot et une drague ont été coupés en deux. Les magasins ont fermé leurs devantures, par crainte de désastres; celle du café de l'Univers, dans la Grande-Rue, a été brisée; les vagues déferlent, battant les maisons. L'état de la mer est impossible à décrire.

Rouen. — A Morville, commune industrielle située non loin de Rouen, cinq maisons ont été renversées par l'ouragan.

Sables-d'Olonne. — On est sans nouvelles de quatre chaloupes de pêcheurs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Commentarius in Psalmos, par M. l'abbé MAUNOURY, chanoine de Séez. 2 vol. in-8°. — Prix, *franco* 10 francs. — Librairie Bloud et Barral, 4, rue Madame, Paris.

Rapport de la commission chargée d'examiner l'ouvrage de M. le chanoine Maunoury à S. G. Mgr Trégaro, évêque de Séez.

De tous les livres de l'Ancien Testament, le Psautier est celui qui a été le plus souvent expliqué et commenté. Notre siècle a vu paraître des travaux pleins d'érudition, avec lesquels le lecteur pénètre les secrets de la langue parlée par le plus sublime des poètes. Ses poésies inspirées, que nous appelons les Psaumes, ont été étudiées sous tous les aspects, au point de vue de l'histoire, de la philologie, du dogme ; il semblait que le sujet était épuisé. Voici cependant un nouveau travail qui va combler une lacune.

Le Psautier est pour les fidèles, et pour le prêtre surtout, un livre de prières. Nous le récitons dans la langue officielle de l'Eglise tel que nous le présente la version latine. Il nous importe souverainement de bien comprendre ce texte. Sans doute il est nécessaire que l'érudition remonte au grec et à l'hébreu. Mais la piété doit chercher d'abord l'intelligence des paroles qu'elle adresse à Dieu dans la prière.

Frappé de cette pensée, un prêtre, en possession depuis longtemps d'une grande réputation de science, M. le chanoine Maunoury, s'est mis à l'œuvre pour nous donner une explication du Psautier d'après la Vulgate. On retrouve dans ce beau travail toutes les qualités de style du distingué philologue : la justesse, la clarté, la parfaite simplicité, la noblesse et l'élégance de l'expression. C'est toujours cette théologie élevée et sûre que l'on a remarquée dans les Commentaires sur les Epîtres.

Parfois une remarque brève, limpide pour éclaircir un passage obscur, nous reporte au texte grec ou hébreu, et nous montre ce que l'auteur aurait pu faire dans le domaine de l'érudition philologique, si ce point de vue n'eût été en dehors de son but.

Mais on est frappé surtout de l'accent de piété du prêtre qui cherche le Christ, son Eglise, son amour des âmes, dans les chants de triomphe ou les élégies du Roi Prophète.

C'est par une vraie bénédiction du ciel que M. le chanoine Maunoury a pu, grâce à la vigoureuse santé qu'il conserve dans un âge avancé, donner au public ce beau travail qui, en couronnant ses cheveux blancs, sera pour les âmes éprises des choses divines une manne abondante et délicieuse.

V. PRUNIER,
Docteur en théologie, membre de la commission de l'examen des livres, supérieur du grand séminaire.

ÉVÊCHÉ DE SEEZ — Séez, le 17 octobre 1894.

Cher monsieur Maunoury,

La commission chargée d'examiner les livres qui paraissent dans le diocèse vient de rendre à votre dernier ouvrage, les *Commentaires des Psaumes*, un éclatant témoignage, auquel je suis très heureux d'applaudir. Comme ses aînés, dont il est digne, il est appelé à prendre rang parmi les œuvres les plus remarquables qui ont traité cet inépuisable sujet. Les savants y puiseront de légitimes satisfactions; les humbles, les simples, de pieuses, de délicieuses émotions.

Votre évêque a droit d'être fier de vos nombreux et savants travaux, cher monsieur Maunoury; il est heureux de vous adresser ses sincères félicitations, en demandant à Dieu d'ajouter encore de nombreuses années à celles déjà bien longues que vous comptez, et qui ont été si bien, si noblement remplies.

Recevez, cher monsieur Maunoury, avec mes paternelles bénédictions, l'assurance de mes affectueux sentiments.

† FRANÇOIS-MARIE,
Evêque de Séez.

Tribunaux

La cour d'assises d'Eure-et-Loir a condamné, hier, à la peine de mort, un jeune homme de 20 ans, Henri Lemoine, domestique de ferme, à Illiers, pour viol et assassinat d'une pauvre servante de 19 ans, Camille Manceau.

Le misérable s'était ensuite enfui emportant une somme de 130 francs.

Après une éloquente plaidoirie de M[e] Martin Saint-Léon, le jury a rendu un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

Lemoine a donc été condamné à mort, il sera exécuté à Chartres.

G. D.

DERNIÈRE HEURE

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

Le conseil a examiné les questions relatives à Madagascar. Ces questions viendront aujourd'hui devant la Chambre.

Le conseil a décidé de confier au ministre de la guerre la direction éventuelle des opérations.

Sur la proposition du président du conseil, ministre de l'intérieur, M. Casimir-Perier a signé un décret dissolvant le conseil municipal d'Alais (Doubs).

Chambre des députés

On a distribué :

Une proposition de MM. Lasteyrie et Krantz tendant à interdire le cumul des mandats électifs et des fonctions salariées;

Le rapport présenté par M. Doumer, au nom de la commission du budget, sur le projet modifiant le régime fiscal des successions.

On s'attend à ce que la question de Madagascar vienne en discussion au cours de la séance.

SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 1/2, sous la présidence de M. Lockroy, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Salis dépose son rapport sur le projet de loi portant réforme du régime des boissons.

M. le président annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député.

M. Charles Roux déclare qu'il s'agit de lui et qu'il demande à la Chambre d'accorder l'autorisation, parce qu'il s'agit d'une affaire de chantage, avec laquelle il veut en finir.

En conséquence, il demande l'urgence et la discussion immédiate.

L'urgence est repoussée.

La demande en autorisation de poursuites sera examinée jeudi dans les bureaux.

Une proposition de M. Mirman tendant à restreindre à la peine de l'amende son caractère d'égalité, est prise en considération.

La proposition de M. l'abbé Lemire tendant à modifier les dispositions légales relatives au mariage est adoptée en première lecture.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde lecture.

Le projet de loi relatif à l'établissement des conducteurs électriques, est adopté en 1re lecture.

Une seconde lecture est ordonnée.

M. Boissy d'Anglas a la parole pour adresser une question au ministre des affaires étrangères. (Mouvement d'attention très prononcé.)

L'orateur rappelle les faits récents que l'on connait, la rupture de toute relation entre le gouvernement et la reine des Hovas, à la suite de la mission de M. Le Myre de Vilers; le départ de nos nationaux de Tananarive, etc, etc.

La Chambre, qui attend les déclarations du gouvernement, commence à témoigner de quelque impatience.

M. Boissy d'Anglas quitte enfin la tribune.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, répond que, après l'échec de M. Le Myre de Villers, l'heure est venue pour le gouvernement d'exposer à la Chambre les faits et ses intentions.

Le ministre rappelle les relations de la France avec Madagascar, notamment le traité de 1885.

Il expose comment ce traité n'a pas été respecté par le gouvernement hova, malgré les bénéfices que celui-ci en retirait.

Pendant neuf années, le gouvernement français a fait preuve d'une inaltérable patience.

Plusieurs voix. — Inexplicable!

M. Hanotaux expose en détail le conflit perpétuel qui a duré depuis 1885 et a fini par aboutir à l'intolérable situation d'aujourd'hui.

M. Le Myre de Vilers fut envoyé en septembre pour réclamer la pleine et entière exécution du traité de 1885. Les Hovas répondirent par un contre-projet annulant le traité de 1885.

M. Le Myre de Vilers refusa de négocier cette proposition, et il s'est retiré à Tananarive où il attend l'ordre de quitter l'île. Au moment où il recevra cet ordre, expirera le dernier délai accordé.

M. Hanotaux dit qu'une action décisive et immédiate s'impose.

M. Hanotaux dit qu'il faudra envoyer 15,000 hommes et que le crédit demandé sera de 65 millions.

Au Sénat

Les bureaux de tous les groupes du Sénat sont réunis avant la séance.

Ils ont décidé d'associer le sénat à la résolution prise par les groupes de la Chambre d'envoyer une couronne aux obsèques d'Alexandre III au nom du Parlement français.

Le prix de cette couronne est de 1,800 francs, le Sénat participera pour 700 francs.

La couronne a 3 mètres de diamètre; elle est en métal et porcelaine; l'écusson central porte l'inscription : « France » et au-dessous : « Sénateurs et Députés. » Elle est d'un grand effet artistique.

SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures et quart sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

Le président a reçu une demande en autorisation de poursuites contre un sénateur; elle émane d'un particulier, elle est renvoyée aux bureaux.

L'article unique de la proposition de loi sur les raisins secs est adopté sans discussion par 165 voix contre 31.

La séance est levée à 2 heures et demie. Séance jeudi.

Au ministère de l'Agriculture.

M. Viger, ministre de l'Agriculture, a reçu ce matin une délégation du Grand Conseil des vétérinaires de France composée de MM. Trasbot, président, Darbot, sénateur, Pajot député, et Larmet secrétaire.

Les délégués ont fait connaître les vœux du grand conseil sur l'organisation du service sanitaire et l'inspection des viandes de boucherie, ainsi que sur la loi ayant pour but de réglementer la médecine vétérinaire.

A l'Hôtel de Ville

Pendant toute la matinée, une foule nombreuse, qui peut être évaluée à 3,000 personnes, a défilé devant les couronnes du conseil municipal, du conseil d'arrondissement et du conseil général qui sont exposées dans la salle des Prévôts à l'Hôtel de Ville.

A midi les couronnes ont été enlevées et transportées au ministère des affaires étrangères.

Les funérailles du tsar

Saint-Pétersbourg, 13 novembre.

Le train qui transporte les dépouilles du tsar et qui a quitté hier soir Moscou à neuf heures et demie, vient d'arriver à neuf heures ce matin, à la gare du chemin de fer Nicolas.

La cérémonie pour le transport du cercueil dans la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul va immédiatement commencer : les grands ducs Michel, Vladimir et Paul attendaient le tsar en gare.

Les rois de Grèce et de Serbie, le prince de Monténégro, le général Gourko, le prince Labanoff sont arrivés hier. On assure qu'il y a ici près de 300 correspondants de journaux étrangers.

Le prince de Naples qui vient par la voie de Berlin de manière à éviter le passage de Vienne, est accompagné de deux généraux et porteur d'une lettre autographe du roi Humbert. On l'attend vendredi, ainsi que les ducs d'York et de Connaught, accompagnés de sir Francis de Winton.

Le ministre des affaires étrangères de l'empire, M. de Giers, a adressé une note diplomatique aux représentants de la Russie, pour leur faire savoir que le tsar Nicolas II est décidé à marcher dans les traditions de son Auguste père, se consacrant exclusivement aux œuvres de la paix, au progrès et au bien-être de ses sujets.

L'archiduc Charles-Louis, qui viendra représenter ici son père l'empereur d'Autriche, ne partira de Vienne que le 15; il sera accompagné d'une délégation militaire, formée des généraux Bechtolsheim et Klepsch, du colonel Pejacsevich et du lieutenant Salm.

Il est faux que le grand duc Georges ait regagné le Caucase.

Le départ des conscrits

Les conscrits de la classe 1893, appelés en vertu de dispenses légales pour un an seulement sous les drapeaux, sont partis ce matin. Dès huit heures, les jeunes soldats étaient rassemblés aux cinq bureaux annexes de recrutement de la Seine.

Grâce aux mesures prises sur l'ordre du gouverneur de Paris, les rassemblements se sont opérés dans les meilleures conditions. Il n'y a eu qu'un nombre insignifiant de manquants.

Après l'appel et le paiement de l'indemnité de route, les conscrits ont été divisés suivant les affectations spéciales en groupes qui, sous la direction des cadres de conduite, se sont rendus dans les gares de chemins de fer.

A partir de 10 heures, on a pu rencontrer dans Paris, nombre de ces détachements, excitant partout la même curiosité habituelle, la même bonne humeur aussi, à cause des parents, mères, frères, sœurs qui, emboitant le pas, accompagnent jusqu'au dernier moment les jeunes soldats.

Les soldats parisiens, appelés pour trois ans, partiront en deux groupes.

Le 15 novembre, ceux affectés à des subdivisions de chiffre impair, le 16 novembre, ceux affectés à des subdivisions paires

Les soldats du contingent algérien ont été appelés aujourd'hui.

Les ouvriers des manufactures de tabac

Toutes les ouvrières de la manufacture des tabacs du Mans ont repris le travail ce matin sans incident.

Le cabinet serbe

Belgrade, 13 novembre.

Au dîner offert par le roi en l'honneur du nouveau cabinet, le roi en portant la santé des ministres les a remerciés de leur dévouement aux intérêts publics et a insisté sur la nécessité de maintenir la coalition.

Lord Rosebery

Londres, 13 novembre.

On annonce que lord Rosbery prononcera un grand discours à Glasgow, dans le Saint-Andrews'Hall, mercredi soir. On s'attend à d'importantes explications sur la politique extérieure.

En Russie

Saint-Pétersbourg, 13 novembre.

Le ministre de l'intérieur de Russie a interdit, pour un délai de deux mois, la vente au numéro de la *Gazette de Saint-Pétersbourg*.

Cette mesure est motivée par la publication d'un compte rendu exagéré sur la récente collision des trains près de Moscou.

Les derviches

Rome, 13 novembre.

Suivant un rapport du général Baratieri, les derviches actuellement concentrés à Gherafef sont environ au nombre de 400, dont la moitié est armée de Remington, l'autre de lances.

La guerre sino-japonaise

Londres, 13 novembre.

On dit qu'une partie de la flotte chinoise est à Taku, on ne donne pas le nombre de bâtiments qui composent cette escadre.

Un télégramme de New-Chang annonce que le froid commence à être intense en Mandchourie, les Japonais, malgré cela, continuent à avancer rapidement.

Les bateaux de rivière sont insuffisants pour le transport de tous les Chinois qui fuient la ville.

On pense que Moukden sera pris sur la fin de la semaine.

Londres, 13 novembre.

On télégraphie de Tokio. — Un décret publié par la gazette officielle convoque la Diète pour le 22 décembre, en session ordinaire à Tokio.

Les Etats-Unis et la guerre sino-japonaise

New-York, 13 novembre.

D'après un télégramme de Washington, M. Gresham, secrétaire d'Etat, aurait télégraphié au gouvernement chinois, lui offrant les bons offices des Etats-Unis pour la conclusion d'une paix conditionnelle.

La tempête en Angleterre

Londres, 13 novembre.

La tempête d'hier a causé de grandes pertes. On signale de fortes inondations dans l'ouest de l'Angleterre. Les morts sont nombreux, les pertes considérables.

Au Maroc

Berlin, 13 novembre.

Le sujet allemand tué par les indigènes près de Casa Blanca se nomme Franz Neumann. Le ministre d'Allemagne a reçu l'ordre de se rendre à Fez pour demander satisfaction au gouvernement marocain.

Une explosion de grisou

Vienne, 13 septembre.

Une explosion de grisou s'est produite dans le puits Pluton, à Wiesa, près de Brunn (Bohême), vingt-deux mineurs ont été tués.

Les Hollandais à Lombock

Amsterdam, 13 novembre.

Le ministre balinais Joesti Djilantik qui est, croit-on, l'instigateur de la révolte des Balinais et qui s'était réfugié dans l'île de Bali, essaie de revenir à Lombock. Les troupes hollandaises se concentrent à Malang.

On dit à Ampluan, village indigène de la côte de Lombock et occupé par les Hollandais, que les Balinais se préparent à surprendre les Hollandais.

Un état boycotté

Berne, 13 novembre.

On sait que le canton de Glaris a, par décision populaire du 6 mai 1894, déclaré obligatoire l'assurance mobilière par l'Etat, tout en excluant les risques industriels.

En réponse à cette décision, les compagnies privées d'assurance ont arrêté toutes leurs affaires dans le canton de Glaris, en se refusant notamment à assurer, contre l'incendie, les agencements de fabriques.

NOUVELLES DIVERSES

Brûlé vif. — Un incendie a détruit cette nuit la ferme Desgenetais, à Cleville, arrondissement d'Yvetot. Un domestique nommé Marin a été trouvé carbonisé sous les décombres.

Trois matelots noyés. — Un accident s'est produit pendant la traversée de Saint-Pierre Miquelon à Saint-Malo, à bord du trois-mâts *Victor-Eugène* arrivé hier soir ayant 25 hommes d'équipage et 200 passagers marins.

Le 30 octobre, pendant une tempête affreuse, le navire étant en fuite, une lame déferla sur le pont en le balayant, brisa les pavois et enleva à la mer onze hommes de l'équipage, dont huit furent ramenés à bord.

Les trois malheureux disparus sont les marins Sohier, maître au cabotage, second, Lefloc et Laurent, matelots.

Sanglante bagarre. — Une terrible bagarre a eu lieu l'avant dernière nuit entre agents et malfaiteurs, sur la route de la Révolte, entre la porte d'Asnières et le pont du chemin de fer de l'Ouest, à Levallois-Perret.

Les agents Louis Forêt et Michel Mésauti, faisant une ronde de nuit, entendirent un vacarme épouvantable à l'angle du passage Trébert : c'étaient une trentaine de rôdeurs qui dansaient, criant, hurlant, au son d'un accordéon, accompagné de roulements de morceaux de fer et de bois sur de vieilles marmites.

Forêt et Mésanti s'étant approchés pour faire cesser ce tapage furent reçus par les cris : A mort ! Aussitôt on les entoura et on tira sur eux des coups de revolver, qui, heureusement, ne les atteignirent pas.

Des gardiens de la paix du dix-septième arrondissement, de service à la place Wagram, avertis de l'incident, accoururent. Ils durent faire usage de leurs armes. Ce que voyant, les vagabonds prirent la fuite dans la direction de Clichy. Aucun d'eux n'a pu être arrêté. Il est probable que plusieurs des fuyards ont été blessés, car on a retrouvé hier matin, route de la Révolte, des traces de sang sur une longue distance.

Ajoutons que les agents de la banlieue, trop peu nombreux du reste, pour assurer la sécurité de territoires très étendus, sont exposés, surtout sur la route de la Révolte, à de fréquentes agressions.

LIBRAIRIE BLOUD ET BARRAL | NOUVELLES PUBLICATIONS | 4, rue Madame et 59, rue de Rennes, PARIS.

Les Principales vérités de la Religion, — Sermons de Carême par **S. G. Mgr GILLY**, évêque de Nîmes. 1 beau volume in-8 écu. — Prix : 4 francs; *franco*.......... 4 fr. 50

Ainsi que l'indique suffisamment, d'ailleurs, la table des matières du présent ouvrage, il peut être de la plus grande utilité pratique en dehors de l'époque du carême.

Sommaire : OUVERTURE DE LA STATION. — PREMIER SERMON : sur la Création. — DEUXIÈME SERMON : sur la Foi. — TROISIÈME SERMON : sur Jésus-Christ, vrai Dieu et notre Maître. — QUATRIÈME SERMON : Jésus-Christ Médiateur. — CINQUIÈME SERMON : Jésus-Christ, Rédempteur. — SIXIÈME SERMON : Jésus-Christ, Prêtre. — SEPTIÈME SERMON : Jésus-Christ, Roi. — HUITIÈME SERMON : Jésus-Christ notre Chef. — NEUVIÈME SERMON : Jésus-Christ, auteur de la grâce. — DIXIÈME SERMON : de notre union avec Jésus-Christ. — ONZIÈME SERMON : l'Eglise de Jésus-Christ. — DOUZIÈME SERMON : le Chef de l'Eglise de Jésus-Christ. — TREIZIÈME SERMON : la Mission et l'Indépendance des Ministres de Jésus-Christ. — QUATORZIÈME SERMON : du Péché. — QUINZIÈME SERMON : de la Grâce. — SEIZIÈME SERMON : l'Enfer. — DIX-SEPTIÈME SERMON : de la Confession. — DIX-HUITIÈME SERMON : la double législation du roi Jésus. — DIX-NEUVIÈME SERMON : la Résurrection de Jésus-Christ. VINGTIÈME SERMON : la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Histoire des Zouaves Pontificaux par **René BITTARD DES PORTES**. 1 beau et fort volume in-8. — Prix : 5 francs; *franco*.......... 5 fr. 50

L'auteur de la *Nouvelle histoire des zouaves pontificaux*, M. René Bittard des Portes, est connu depuis longtemps par ses études historiques sur le premier Empire et la Restauration qu'ont publiées la *Revue d'histoire diplomatique*, le *Mémorial* et d'autres recueils. Aujourd'hui ce ne sont plus des aperçus et des analyses de documents sur les négociations du commencement du siècle qu'il présente au public, c'est l'histoire complète « de cette légion de héros qu'ont commandée avec tant d'éclat BECDELIÈVRE, ALLET et CHARETTE.

L'œuvre est considérable par son étendue, passionnante par l'importance et la variété des événements, enfin par le culte qu'elle rend à la Religion et à la Patrie.

Ce que pense Henri Lasserre du roman d'Emile Zola. Conversations et interviews. Charmante brochure où le romancier est mis en très grand embarras. — Prix : 0 fr. 60; *franco*.......... 0 fr. 75

Le Général de Laveaucoupet (CINQUANTE ANS DE VIE MILITAIRE) par **J. DE LA FAYE**. Un beau volume in-8, orné de huit gravures ou portraits hors texte. — Prix : 4 francs; *franco*.......... 4 fr. 50

Une nouvelle illustration militaire va s'ajouter aux gloires contemporaines dont Jacques de *La Faye* s'est fait l'historien fidèle et consciencieux.

Après Sonis le martyr de Patay, après Courbet le vainqueur de Fou-tchéou, après Ambert dont la plume était aussi vaillante que l'épée, après les intrépides du Petit Thouars; voici venir un nouveau héros : le trop modeste général de Laveaucoupet; un brave entre tous dont le nom synonyme d'honneur et de patriotisme, retentit dans toute la France lors de la sinistre capitulation de Metz où refusant de livrer ses drapeaux à l'ennemi, il s'écria fièrement : « Ces drapeaux n'iront pas à l'arsenal, comme un vieux cheval à la voirie, ces drapeaux seront brûlés... » Et suivant ses ordres l'autodafé eut lieu!...

Les Méchants, les Bons et les Saints par **S. G. Mgr GILLY**, évêque de Nîmes. 1 vol. in-8. Prix : 3 francs; *franco*.......... 3 fr. 50

« Tous les hommes se classent dans l'une de ces trois catégories : les méchants, les bons et les saints. Cherchez bien; vous ne trouverez pas d'autre place où les mettre, parce qu'ils sont tous méchants, bons ou saints.

« Pour être méchant, dans le sens que je donne ici à ce mot, il ne suffit pas absolument de n'être pas bon; et pour être bon, il ne suffit pas de n'être pas absolument méchant.

« Quant à la sainteté, bien que ses caractères n'échappent pas à l'analyse, elle est tout à fait à part. Je n'en aurais pas parlé au cours de cet écrit si je n'eusse pensé qu'il serait réconfortant pour ceux qui le liront, au milieu des tristesses présentes, de savoir qu'elle existe comme elle a toujours existé. » (Préface).

Soliloques ou leçons de perfection chrétienne du Bienheureux **P. Fr. Paul de Sainte-Madeleine**, Franciscain, martyrisé à Londres en 1643, traduits du latin par un religieux du même Ordre. 1 volume in-18. — Prix, *franco*.......... 1 fr. 50

Le lecteur trouvera dans les *Soliloques* « le sens et parfois le texte même de la doctrine contenue dans le livre d'or de l'imitation de Jésus-Christ, avec je ne sais quoi de plus pratique » selon l'expression des dernières éditions franciscaines. Ces leçons de perfection sont à la portée de tous les chrétiens.

Les *Soliloques* sont un des meilleurs livres de piété connus.

Notre-Dame de Pontmain, son Message à la France par **Louis COLIN**, avec Lettre-Préface du R. P. MONSABRÉ. 1 beau volume in-8 écu, orné de nombreuses gravures. — Prix : 4 francs; *franco*.......... 4 fr. 50

Tel est le titre du nouveau et très remarquable ouvrage de M. Louis COLIN, dont le R. P. MONSABRÉ a écrit la préface en termes si émus et dont Henri LASSERRE — le célèbre historien de *Lourdes* — salue l'apparition par une lettre des plus élogieuses pour l'auteur et son œuvre.

Commentarius in Psalmos par **M. l'abbé MAUNOURY**, chanoine de Séez. 2 volumes in-8. — Prix *franco*.......... 10 fr.

Ce commentaire (*Approuvé par S. G. Mgr Trégaro*) est écrit dans un latin très pur et très facile à comprendre; il est vraiment neuf dans le meilleur sens du mot. Le texte de la vulgate éclairé par celui des septantes et de l'hébreu y est interprété magistralement et nous ne croyons pas nous tromper en disant que les explications de M. Maunoury, sur cette partie si difficile de nos livres saints feront autorité, même auprès des plus savants professeurs, quand il s'agira de définir le sens d'un passage obscur ou douteux. Toutefois l'illustre helléniste ne s'est pas proposé de composer un ouvrage réservé aux érudits. Il a eu en vue le clergé tout entier. Il veut aider ceux qui récitent le saint Office à bien s'acquitter de cette fonction si grande et si belle. « Psallite sapienter. » Ces paroles indiquent clairement le but poursuivi et atteint par le célèbre auteur.

Les Peintres célèbres du XIXe siècle par **C. DE BEAULIEU**. — *Première série* : Gros. — Girodet. — Gérard. — Robert. — Géricault. — Vernet. — Guérin. — Sigalon. — Ary Scheffer. — 1 volume in-8. — Prix : 4 francs; *franco*.......... 4 fr. 50 — *Deuxième série* : Corot. — Meissonnier. — Delaroche. — Manet. — Robert-Fleury. — Bastien Lepage. — Baudry. — Daubigny. — Th. Rousseau. — Granet. — Chintreuil. — 1 volume in-8. — Prix : 4 francs *franco*.......... 4 fr. 50

C'est vraiment un plaisir délicat pour qui aime l'art — et, partant, les artistes — que de lire la biographie des meilleurs d'entre eux écrite avec une plume aussi consciencieuse et aussi experte que celle de M. de Beaulieu. Il nous apprend à apprécier exactement leurs œuvres, et ce n'est pas là le moindre mérite de son très excellent travail.

Synchronismes de la Littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours, en 44 tableaux suivis d'une table alphabétique à l'usage des candidats aux divers examens de lettres (BREVET SUPÉRIEUR, BACCALAURÉAT ET LICENCE), par MM. **G. Cirot**, **A. Dufourcq** et **R. Thiry**, élèves de l'Ecole normale supérieure, licenciés ès lettres, 1 volume grand in-8 jésus de 64 pages. — Prix : 1 fr. 50; *franco*.......... 1 fr. 75

A une interrogation sur le mérite de cette publication l'*Ami du Clergé* répond en ces termes :

« Valeur très sérieuse. Sera très utile pour la connaissance *précise* des événements littéraires et formera un excellent *memento* pour candidats et en général pour tous ceux qui s'intéressent aux choses de la littérature et aiment à trouver sous la main un renseignement exact et précis. Trois colonnes spéciales tiennent au courant des principaux synchronismes 1° de la politique, 2° des sciences et arts, 3° de l'étranger. La disposition typographique est parfaite et facilite singulièrement l'usage du volume. La table des matières renferme, avec les ouvrages et la date de leur apparition, tous les noms cités dans les 44 tableaux. — Je le recommande surtout aux élèves sérieux, qui aiment à travailler, à comparer, à se rendre compte, plutôt qu'aux candidats pressés qui ne font rien de tout cela. — L'esprit est irréprochable comme l'indique suffisamment le nom des éditeurs. »

Histoire de la vénérée Mère Marie Philippine du Vivier fondatrice de la Congrégation de Sainte-Marthe, de Romans, par le chanoine **TOUPIN**. 1 volume in-8 jésus de LXVIII 520 pages avec deux portraits et le plan de Romans. Prix : 5 francs; *franco*.......... 5 fr. 85

Appartenant à une famille qui a donné à l'Eglise des prélats comme Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier; au Parlement de Grenoble, quelques-uns de ses membres les plus distingués; à l'armée, des représentants illustres; au cloître, d'admirables servantes de Dieu; alliée par sa mère, originaire des environs de Vienne, au vénérable Claude de la Collombière et à saint François de Sales; par son père, à Lally-Tollendal, gouverneur des Indes, la vie de Mme du Vivier traversée par de dures épreuves est une leçon éloquente pour tous les chrétiens. Elle a marqué elle-même profondément son empreinte, dans une période douloureusement agitée de 1785 à 1835. Aussi ce livre sera-t-il le bienvenu dans toutes les familles chrétiennes, dans tous les salons lettrés, dans toutes les communautés religieuses de France.

La Vie de Jeanne d'Arc par **E. KELLER**, ancien député. Brochure de propagande, format in-16, 36 pag., ornée de 5 grav. — Prix par unité 0 fr. 25; par cent.. 15 fr.

Histoire Sainte (ancien et nouveau testament) à l'usage des enfants, avec lectures au bas des pages, ornée de cartes et de gravures très nombreuses, par M. l'abbé **MELIN**, ancien professeur, archiprêtre de la cathédrale de Moulins. Ouvrage approuvé par l'autorité ecclésiastique. 1 volume in-12 cartonné. Prix *franco*.......... 0 fr. 80

Choix de Discours et Allocutions de circonstance DES PLUS CÉLÈBRES ORATEURS CONTEMPORAINS, par M. l'abbé **J. GUILLERMIN**, membre de l'Académie pontificale des Arcades, auteur de la *Vie de Mgr Darboy*, archevêque de Paris. Ouvrage approuvé par S. Em. le cardinal BOURRET évêque de Rodez, et par NN. SS. les Evêques de Fréjus, de Nevers, de Nancy, etc., etc. 2 beaux volumes in-8 écu. — Prix : 7 francs; *franco*.......... 8 fr.

Premier volume : **Culte et Cérémonies.**
Deuxième volume : **Œuvres de foi, de zèle, d'instruction, de charité, de patriotisme, etc.**

AVIS. — *Le Catalogue complet* (72 p.) de la Librairie BLOUD et BARRAL, renfermant un grand nombre de NOUVELLES publications pr la JEUNESSE et les FAMILLES est envoyé gratuitement sur demande



Jardin zoologique d'Acclimatation

Programme du concert qui sera donné, le dimanche 18 novembre 1894, à 3 heures, dans la grande salle du Palais d'hiver :

Première partie : Lorelei, prélude (Max Bruch) — *a* Berceuse *b* Elégie (Breitner). Carnaval (Guiraud). — Chacone et Rigodon (Monsigny). — Danse macabre (Saint-Saens).

Deuxième partie : Euryanthe, ouverture (Weber). — Septuor, Thème et Variations (Beethoven). — Hymne à St-Cécile : Orgue M. Galand (Gounod). — Oneguine, valse de l'opéra (Tschaikewsky).

La Maison E. d'Aquin (Paris, 3, rue des Moulins), se charge de l'achat et de la vente au comptant et à terme, de toutes les valeurs françaises et Etrangères

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MÉDITERRANÉE

A l'occasion de la clôture de l'exposition universelle de Lyon, la Compagnie des chemins de fer P. L. M. mettra en marche un train de plaisir à prix très réduits de Paris à Lyon, aux dates ci-après :

Aller. Départ de Paris, le vendredi 9 novembre à 11 h. 10 soir, arrivée à Lyon, le samedi 10 novembre à 10 h. 58 matin.

Retour. Départ de Lyon, le dimanche 11 novembre à 11 h. 10 soir. Arrivée à Paris, le lundi 12 novembre à midi 18 soir.

L'administrateur-Gérant : S. DESQUERS.

Paris. — Imprimerie de l'*Univers*, S. DESQUERS 15, rue de Verneuil.

BOURSE
Du 13 NOVEMBRE

Désignation	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Fonds d'Etat français			
3 0/0	102 60	102 70	102 40
3 0/0 amortissable en 75 ans	100 60	100 75	100 6.
3 1/2 0/0 1883	107 70	107 8.	107 ..
Emprunts de Villes			
Ville de Paris — Oblig. 1855-60 3 0/0 remb. à 500 fr.	577 50	577 50	577 ..
— 1865 4 0/0 — 500 fr.	547 ..	548 50	547 5.
— 1869 3 0/0 — 400 fr.	423 2.	424 ..	424 ..
— 1871 3 0/0 — 400 fr.	417 ..	417 ..	417 ..
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	107 25	108 50	108 50
— 1875 4 0/0 — 500 fr.	545 ..	546 ..	.47 ..
— 1876 4 0/0 — 500 fr.	545 ..	546 50	544 50
— 1886 3 0/0 — 400 fr.	416 50	41. 5.	415 ..
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	106	106	106
— nouvelles 152 fr. payés	412 ..	412 ..	412 50
— do quarts 38 fr. payés	104 ..	103 75	104 ..
Obligations tunisiennes 3 1/2 1889	501	500	501 ..
Obligations Ville de Marseille 3 0/0 1877	409	410 ..	410 ..
Valeurs françaises			
La Foncière 125 fr. payés	575 ..	575	575 ..
Banque de France	3860 ..	3860 ..	3860 ..
Banque de Paris et Pays-Bas, 500 fr. t. p.	705	70.	705 ..
Comptoir national d'escompte, 500 fr. t. p.	540	541 ..	540 ..
Crédit foncier de France	912 50	919	910 ..
— Fonc. 1877 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	399 ..	399	398 ..
— Com. 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	500 ..	500 ..	500 25
— Foncier 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	49. 50	496	496 ..
— Com. 1880 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	498 .0	498 50	498 50
— Foncier 1883 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	456	455	456 75
— Foncier 1885 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	494	494	495 ..
— Comm. 1891 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	396 50	396 50	396 50
— — 3 1/2 0/0 remb. à 400 fr. payés	391 .0	391 50	391 ..
Crédit industriel et commercial, 125 p.	529	529	525 ..
Crédit Lyonnais, act. 500 fr. 250 p.	768 50	770	769 ..
Crédit Mobilier, 50 fr. t. p.	67	68	66 ..
Société générale	465	467 ..	466 ..
Bône-Guelma, action 500 fr. t. p.	672 50	675	675 ..
Est-Algérien, action 500 t. p.	595	595	599 ..
Est, action 500 fr. t. p.	940	940	940 ..
Lyon à la Méditerranée (Paris à) 500 t. p.	1415 ..	1420 ..	1410 ..
Midi, 500 t. p.	1180 ..	1190	1180 ..
Nord, 500 (remb. à 400) lib.	1790	1787 50	1785
Orléans, 500 t. p.	1470	1485 ..	1470 ..
Ouest 500 t. p.	1070	1077 ..	1073 ..
Docks de Marseille, act. 500 fr.	519	.9	517 50
Entrepôts et Magasins généraux de Paris	57 ..	575 ..	57 ..
Compagnie Parisienne du gaz, act. 500 t. p.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Compagnie générale transatlantique 500 t. p.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Messageries maritimes, act. 500 fr. t. p.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Omnibus de Paris, action 500 fr. t. p.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Voitures à Paris, action 500 fr. t. p.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caisse des créanciers du Panama (en liquidation)	[illegible]	13 25	[illegible]

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Canal maritime de Suez à 5 0/0 tout payé	2960 ..	2975 ..	29.0 ..
— Délégation, remb. à 500 fr. t. p.	....	....	....
— Parts de fondateurs	1200 ..	1200 ..	1200 ..
— Société civile	..02 ..	2040 ..	2.20 ..
Dynamite, action 500 fr. tout payé	545 ..	545 ..	545 ..
Télégraphe Paris-New-York, 500 fr. t. p.	...	...	114 ..
Téléphones, act. 500 fr. tout payé	280	285 ..	281 25
Fonds d'États Etrangers			
Argentine (Rép.), 5 0/0 1886	...	...	346 ..
Autriche 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	100 90	100 70	100 9.
Brésil 1889. ch. fixe 25 fr. 20	73 75	74 25	...
Egypte, Unifiée nouv. 7 0/0	103 10	103 25	103 10
— Privilégiée convertie	101 ..	101 25	10. 30
— Domaniales 5 0/0	106 75	106 75	107 ..
Espagne, 4 0/0 extérieure	72 40	72 20	72 40
Grèce, 4 0/0	...	...	...
Hongrie, 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	100 40	100 50	101 2.
Italie, 5 0/0	84 ..	84 30	84 2.
Portugais, 3 0/0	25 35	25 3.	25 ..
Russie, 1867 et 1869, 4 0/0	99 80	99 80	99 8.
— 1878, 5 0/0	...	...	...
— 1880, 5 0/0	99 25	99 35	101 30
— 1883, 6 0/0 or. ch. f. 4 fr.	...	...	...
— 1889, 4 0/0 or	101 50	101 90	101 75
— Consolidé 4 0/0 1re et 2e série	100 7.	10. 7.	100 6.
— 3 0/0 or 1891, tout payé	87 75	87 75	87 6.
Dette convertie ottomane (série D)	25 95	25 85	26
Ottomanes priorité 4 0/0	485 ..	486 ..	484 ..
Douane, oblig. priv. 5 0/0	510 ..	511 ..	511 ..
Valeurs Etrangères			
Banque I. R. des Pays autrichiens	575 ..	575	582
Banque ottomane	675 ..	67.	673 5.
Crédit mobilier espagnol	78 75	78 75	78 .
Chemins Autrichiens, 500 fr. tout payé	788 ..	788 ..	790
Lombards, 580 fr. tout payé	232 ..	232 ..	233
Méridionaux Italiens, 500 fr. tout payé	6.5 ..	6.5	...
Nord de l'Espagne, 500 fr. tout payé	132 ..	130 ..	133 ..
Portugais, act 500 fr. tout payé	55 ..	55	...
Saragosse (Madrid à) fr 500 tout payé	171 ..	171 ..	172 50
Emprunts de Villes			
Amiens, 4 0/0, remb. à 100 fr	...	...	119 50
Bordeaux, 3 0/0, remb. à 100 fr.	113 75	113 75	113 ..
— 4 0/0, 1881, remb. à 500 fr.	514 50	514	514 ..
— 3 1/2, 1891, remb. à 100 fr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lille, 1863, 3 0/0, remb. à 100 fr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 1890, 3 1/2	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— 1890, 3 1/2 tout payé	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lyon, 1880, 3 0/0 remb. à 100 fr.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Roubaix-Tourcoing, 2a 50 fr. en 55 ans	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Valeurs françaises — ACTIONS		
Banque de l'Algérie, 500 fr. t. p.	810 ..	810 ..
Eaux (Comp. générale des) act. 500 fr. t. p.	1785 ..	1789 ..
Gaz de Bordeaux, act. 500 fr. t. p.	1889	....
Bateaux parisiens, 500 fr. t. p.	575 30	...
Etablissement Duval, act. 500 fr. t. p.	26.9	...
Petit Journal, act. 500 fr.	1310	1320 ..
Tour Eiffel	.38	235 ..
Valeurs françaises — OBLIGATIONS		
Argentin (Chemin de fer) 5 0/0 500 fr. t. p.	...	440
Bône-Guelma et prolong. 3 0/0	456 ..	4.8 ..
Brésiliens, 4 1/2 remb. act. 500 payé	378 50	380
Est-Algérien, 3 0/0 remb. à 500 fr.	440 ..	439 50
Est, 5 0/0 remb. à 650 fr.	6.5 ..	673 ..
— 3 0/0 remb. à 500 (int. gar. par l'Etat)	47.	475 5.
— nouv.	469 50	469
Lyon, 5 0/0, remb. à 1250 fr.	129.	1300 ..
— 1855, 3 0/0 remb. à 388 fr.	466	465 ..
Méditer., 3 0/0 remb. à 500 fr. (int. g. p. l'Etat)	468 25	467 75
P.-L.-M., 3 0/0 (fusion), remb. à 500 fr.	472	473 50
— 1866, 3 0/0, remb. à 500 fr.	468 ..	468 ..
Médoc, 3 0/0, remb. à 500 fr.	419 ..	4.5 ..
Midi, 3 0/0, remb. à 500 fr.	461 ..	461 ..
— — nouv. —	459 50	46. ..
Nord 3 0/0. remb. à 500 fr.	483 ..	482 ..
— — nouvelles, avril-octobre	...	484 ..
Nord-Est français, 3 0/0, remb. à 500 fr.	47.	475 ..
Orléans, 3 0/0, remb. à 500 fr.	472 50	471 50
— 1884 — —	...	470 ..
Ouest, 3 0/0, remb. à 500 fr. (int. garanti)	473	473 ..
— nouvelles, remb. à 500 fr.	471 2.	472 50
Eaux (Compagnie générale) 3 0/0, remb. à 500	475 ..	..
Compagnie parisienne du gaz, 5 0/0, remb. à 500	534 50	535 ..
Messageries maritimes 4 0/0, remb. à 500 fr.	...	512 ..
Omnibus, 4 0/0 1881, remb. à 500 fr.	515 ..	514 ..
Compagnie transatlantique 3 0/0, remb. à 500	320 ..	320 ..
Panama 5 0/0	...	27
— 3 0/0	...	18 75
Panama 4 0/0	[illegible]	[illegible]
— 2e série (tit. définitif)	[illegible]	[illegible]
— 3e série (tit. définitif)	[illegible]	[illegible]
Panama lots, juin 1888 tout payé	117	11.
— 210 fr. payé	257	258

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Bons à lots, 1889	118 ..	118 ..
Suez, 5 0/0, remb. à 500 fr	642 ..	640 ..
Suez, 3 0/0 1880, remb. à 500 fr.	498	...
Suez, 3 0/0, 2e série	486	485 ..
— Bons de coup. arr. 5 0/0, remb. à 35 fr.	98 ..	97 75
Emprunts Etrangers		
Oblig. Domaniales Autrichiennes, 1886	334 ..	333 ..
Emprunt Romain, 5 0/0 1857	10. 60	100 .0
Emprunt Pontifical, 1860-1864, 5 0/0	82 ..	....
— 1866, 5 0/0	...	...
Emprunt Suédois, 4 0/0 1890. B. 500	621	621 ..
Valeurs Etrangères — ACTIONS		
Banque de Tunisie, 250 payé	...	...
Crédit Foncier de Hongrie	825 ..	...
Télégraphe du Nord, action 250 fr. tout payé	541 ..	532 ..
Wagons Lits (Cie int. des) act. 500 r. t. p.	325 ..	325 ..
OBLIGATIONS		
Oblig. Andalous, 3 0/0 tout payé	207 ..	214 ..
Oblig. Autrich. 3 0/0, ancien réseau (Remboursable à 500 fr.)	455 ..	449 5.
— Ancien réseau, 2e hyp.	441 50	442 ..
— Ancien réseau, 4e hyp.	436 25	436 25
— Lombardes 3 0/0	340 75	341 ..
— — — série X	336 50	33. ..
— Nord Espagne 3 0/0, 1re s. (1re hyp.)	292 ..	291 ..
— — — 2e s. (2e hyp.)	25.	249 50
— — — 3e s. (3e hyp.)	253	253 ..
— — — 4e s. (4e hyp.)	237 50	236 ..
— — — 5e s. (5e hyp.)	234 ..	...
— Barcelone priorité	279 50	279 25
— A. Galice Léon 3 0/0 1re hyp.	251 ..	251 50
— Portugais, 3 0/0	126 50	126 50
— Saragosse, 3 0/0	306 ..	303 ..
— — (3e hyp.)	262 ..	260 ..
— Cordoue à Séville 3 0/0	327 75	...
Crédit Mobilier Espagnol obl. 250fr. r. à 200	274 ..	...
Oblig. Compagnie Madril. du gaz 3 0/0	393	393 ..
Wagons-Lits, 4 0/0 (1re série)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Congo (Etats du), lots 1888	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mendoza, 5 0/0 1888	[illegible]	[illegible]

BULLETIN FINANCIER

13 NOVEMBRE

Il y a toujours peu de mouvement sur notre marché et ses séances n'offrent qu'un intérêt médiocre; nous arriverons à la liquidation de quinzaine sans que les cours du commencement du mois aient été sensiblement modifiés.

Les places étrangères sont moins calmes que la nôtre; à Vienne et à Berlin de nombreuses réalisations ont eu lieu. Ainsi que nous l'avons dit, ces deux Bourses se sont trop lourdement chargées et se trouvent aujourd'hui forcées de diminuer leur fardeau. Nous ne croyons pas que Paris soit dans la même situation; jusqu'à présent ses engagements sont modérés.

Les premiers cours d'aujourd'hui varient de 102 55 à 102 60.

Il n'y a pas autant d'empressement que ces jours derniers à acheter du Trois Ancien; à mesure qu'il se rapproche de 103, sa clientèle devient moins nombreuse.

Les baissiers et ceux qui jugent les cours de nos rentes parvenus à leurs limites raisonnables font observer que les retraits aux caisses d'épargne augmentent d'une façon assez inquiétante. Du 1er au 10 novembre, les dépôts de fonds se sont élevés à 4,894,719 francs contre 8,077,161 francs de retraits. L'excédent de ces derniers est donc de 3,182,412 francs.

Sur les fonds étrangers les affaires sont toujours bien suivies, l'Italien se traite de 84 30 à 84 35, l'Extérieure à 72 30.

Les nouvelles d'Espagne font penser que le grand emprunt dont on a tant parlé sera encore une fois esquivé par la consolidation des 333 millions de Bons du Trésor déjà souscrits et par celle de la dette du Trésor envers la Banque d'Espagne. Il ne resterait ainsi qu'une centaine de millions à demander au dehors.

Les fonds russes sont fermes, mais n'avancent plus; leurs cours actuels paraissent suffisants.

Les établissements de crédit se sont également arrêtés dans leur progrès : la Banque de Paris reste à 705, le Foncier à 917, le Lyonnais à 767.

Nos Chemins sont demandés.